

LA MÉCANISATION EN PEINTURE



© MAGNOTIC - IA - GROUPE BOD



NUMÉRIQUE

CRÉER SON SITE INTERNET AVEC L'IA

SAGA

GROUPE LUCAS

TECHNIQUE

ETICS SUR SUPPORT BOIS, LES DÉTAILS
FONT LA DIFFÉRENCE



Rejoignez un lieu unique d'échanges et de réflexion des professionnels des métiers de la peinture, du revêtement de sol et de la façade-ITE

© iStock

alltek
Vos enduits de référence depuis 1961

astral
Peintures Extérieur

BALSAN

Beissier

Blancolor

BOSTIK

BTP BANQUE
Banque Crédit Coopérative

CCCA/BTP

CIRCOULEUR
La peinture recyclée par uniciclo

COSIKA
RÉNOVER • DÉCORER • MEUBLER

done

ECO DDS
SOCIÉTÉ A BUT NON-LUCRATIF

EUROMAIR

feltor

FREITAG

Forbo
FLOORING SYSTEMS

Gerflor

Guittet

Herbol

JEFCO

levis

lfp
Interim

licef La chimie raisonnée

Maestria
PEINTURES & SYSTÈMES

MAPEI

NAE
par Unidale

PEINTURES GAUTHIER

SEIGNEURIE

SEMIN

SIGMA COATINGS

sikkens

PRB
HOLCIM

SMA
BTP
VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE

Soframap
PEINTURES & REVÊTEMENTS

sto

TOLLENS
Chapelle de peinture depuis 1890

unikalo
PEINTURES SATURÉES

UZUN
ET LE SOL T'APPARTIENT

weber
SARREBOURG

WOLFF
VOTRE SOL EN ACTION

ZOLPAN
L'expertise qui change tout

TOUS LES POINTS DE VENTE ET
LES AGENCES DE NOS PARTENAIRES
SONT SUR NOTRE APPLICATION



SI VOUS SOUHAITEZ
ADHÉRER AU CLUB ALLIANCE
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

ÉDITO

Les grands axes que je vous ai présentés lors de notre Assemblée générale, orientation responsable, formation, digital, communication sont désormais lancés et commencent à se traduire en actions concrètes.

Notre ambition est claire : être une Union utile, réactive et engagée, capable d'anticiper les évolutions de nos métiers mais aussi de réagir vite lorsque nos entreprises sont confrontées à des difficultés réelles.

Nous l'avons fait cet été face aux mesures de restriction liées à la sécheresse. Parce que certaines dispositions pouvaient directement impacter l'activité de nos entreprises, nous nous sommes mobilisés avec les services de la FFB pour leur permettre de mieux comprendre les règles, d'identifier les solutions alternatives et de disposer des arguments nécessaires pour poursuivre leur activité dans le respect des exigences environnementales (voir dans ce numéro pages 6 et 7).

Être présents là où nos métiers ont besoin que nous le soyons, c'est aussi mieux faire reconnaître leur rôle dans l'amélioration durable de l'habitat, bien au-delà de leur seule dimension esthétique.

C'est tout le sens du travail engagé autour de l'Isolation Thermique par l'Extérieur. À Batimat, nous avons dévoilé les premiers résultats d'une étude destinée à objectiver les performances de l'ITE. Dans une stratégie de performance énergétique, l'ITE ne doit pas être une option mais une nécessité. Nous reviendrons largement sur les enseignements de cette étude très prochainement. En attendant, nous poursuivons notre mission de partage d'expertise technique et de bonnes pratiques. Dans ce numéro, place à la mise en œuvre des ETICS sur ossature bois : un sujet au cœur des pratiques de nos entreprises.

Mais pour être entendus, encore faut-il être visibles.

C'est pourquoi cette rentrée sera également marquée par une communication de votre Union (à la fois sur les réseaux sociaux et dans vos boîtes aux lettres), plus actuelle, plus forte, pour toujours refléter le dynamisme de nos métiers, susciter l'intérêt et renforcer la visibilité de nos actions.

Défendre. Démontrer. Valoriser. Trois verbes qui résument bien l'état d'esprit dans lequel nous sommes et que vous retrouverez au fil de votre lecture dans ce numéro de Reflets&Nuances.

Aurore Bertolani

Présidente de l'Union professionnelle des métiers de la finition



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr
N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Nicolas Blangy
Rédactrice en chef : Dorothee Bruchet
Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly
ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 209 :
Philippe Cluzeau, Didier Le Gorrec, Thierry Houdin,
Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec
Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD
Photo couverture : © AU FIL DES COULEURS
La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.



© MAGNIFIC-IA - GROUPE BQD



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



EDEN Velours

Succombez à la tentation !



**PEINTURE SEMI-TENDUE NON LUSTRANTE
RENFORCÉE À LA CÉRAMIQUE**

NOUVEL ASPECT VELOURS



**IMPRESSION
& FINITION**



POLYVALENCE D'EMPLOI
(maçonnerie & boiseries)



APPLICATION AISÉE



CHARGE DE CÉRAMIQUE
(Résistance Classe 1)



BAS CARBONE
(Résine alkyde biosourcée /
61% d'éléments naturels)

ACTUALITÉ

- 6 SÉCHERESSE ET RESTRICTION D'EAU
- 7 REP EMBALLAGES PROFESSIONNELS :
CLARIFICATION DU STATUT DE " PRODUCTEUR "
- 8 REP BÂTIMENT : QUELS SERVICES JUSQU'À FIN 2026 ?
- 9 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- 12 DANS VOS DÉPARTEMENTS
- 16 NOUVEAUX PRODUITS

DOSSIER

- 18 LES DONNÉES UNE MINE D'OR : VALORISEZ
VOS DONNÉES POUR BOOSTER VOS PERFORMANCES

STRATÉGIE & MANAGEMENT

- 24 NUMÉRIQUE CRÉER SON SITE INTERNET AVEC L'IA
- 28 SAGA GROUPE LUCAS
- 35 NOS FORMATEURS ONT DU TALENT
TOMBÉ DANS LA MARMITE DU SOL SOUPLE
- 41 JURIDIQUE COMMENT RÉGLER
LE PROBLÈME DU SQUAT

TECHNIQUE

- 44 MÉCANISATION PESER LE POUR ET LE CONTRE
AVANT DE S'ÉQUIPER
- 50 SOL POSE FLOTTANTE DES PARQUETS
CONTRECOLLÉS ET REVÊTEMENTS DE SOL STRATIFIÉS
CE QUE PRÉVOIENT LES NF DTU 51.11 ET 51.12
- 54 FAÇADE - ITE ETICS SUR SUPPORT BOIS,
LES DÉTAILS FONT LA DIFFÉRENCE
- 61 QUESTIONS LES ENTREPRISES
DE L'UPMF-FFB NOUS INTERROGENT



209
OCTOBRE
2026



Sécheresse et restriction d'eau



Si les grandes vagues de canicule sont passées, les nappes et les rivières restent au plus bas et pour les entreprises de façade et d'ITE, la période de restrictions d'eau perdure (certains arrêtés préfectoraux courant jusqu'en novembre). La FFB, avec l'UPMF-FFB a réalisé un dossier rappelant toutes les solutions à la disposition des entreprises.



Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets prennent des arrêtés qui restreignent temporairement certains usages, dont le nettoyage des façades, des toitures, des véhicules, et des surfaces imperméabilisées. Le site VigiEau vous permet d'identifier le niveau de restriction d'eau en vigueur dans votre département (vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise) et à la liste précise des usages concernés. Il est possible de s'abonner aux alertes.

Pour rappel, le non-respect d'un arrêté sécheresse expose à une amende pouvant atteindre 7 500 € par infraction pour une personne morale, cumulable à chaque manquement constaté.

Si un arrêté empêche la réalisation de travaux, l'entreprise peut demander une prolongation légitime du délai d'exécution – à condition de l'avoir anticipé dans les pièces de marché – ou, avoir recours à l'activité partielle.

Pour les entreprises de finition, quelles solutions ?

Vous trouverez sur l'application de l'UPMF, un outil recensant les produits de décontamination sans rinçage adapté selon le support, le type de salissure, le niveau d'encrassement ou le temps d'action.

Le nettoyage des façades n'est pas le seul poste concerné : celui du matériel des peintres représente lui aussi des volumes d'eau considérables (nettoyer un seul rouleau au robinet consomme entre 30 et 50 litres d'eau



potable par jour). Pensez à utiliser les stations de lavage équipées de machines fonctionnant en circuit fermé, avec un liquide agro-solvant et qui ne nécessitent que quelques dizaines de litres d'eau par an.

Modèles types

La FFB met à la disposition des entreprises adhérentes, un modèle de plan d'action « eau » pour les aider à formaliser leurs actions. Trois courriers types sont disponibles pour agir auprès des préfets (demande de clarification du périmètre des activités concernées, demande de dérogation individuelle, modification des arrêtés cadre...). ●

Retrouvez ce dossier sur le site de la FFB en mode connecté



REP Emballages professionnels : clarification du statut de “producteur”

Alors que le lancement de la REP Emballages professionnels (REP EMBPRO) est désormais officiellement fixé au 1^{er} janvier 2027, la Commission européenne vient de préciser les critères permettant de déterminer si un artisan ou une entreprise du bâtiment a le statut de « producteur » au sens de la REP. Cette clarification confirme la lecture défendue par la FFB depuis plusieurs mois : l'achat, par une entreprise, d'emballages standards de protection pour le transport (films, cornières, cartons...) ne confère pas à cette entreprise le statut de producteur.

Être qualifiée de « non producteur » dispense l'entreprise de travaux des obligations propres aux producteurs : adhésion à un éco-organisme, déclaration, collecte des écocontributions auprès de ses propres clients.

En revanche, l'entreprise de bâtiment se verra répercuter, comme toute entreprise achetant des emballages, l'écocontribution intégrée au prix d'achat par ses fournisseurs, qui sont eux producteurs à ce titre.

D'après les barèmes communiqués à ce stade par les éco-organismes de la filière, cet impact restera limité pour les emballages bois, cartons et métalliques, mais sera plus sensible pour les emballages plastiques.

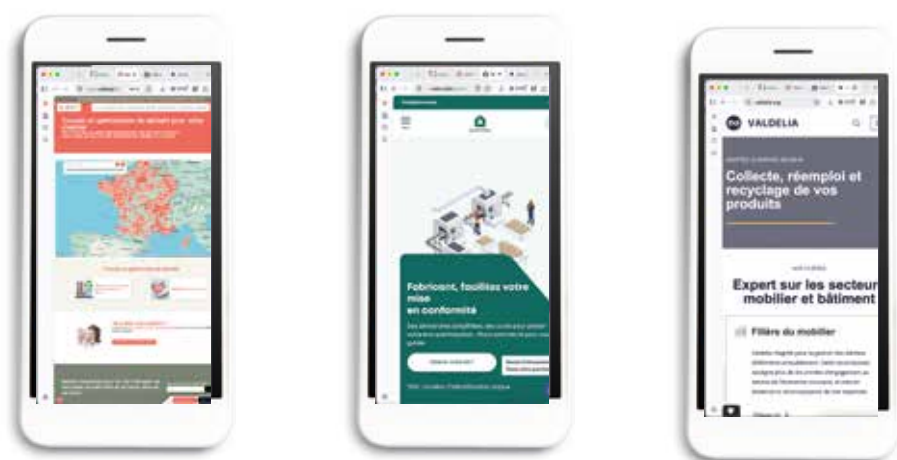
Une mobilisation soutenue

La FFB reste mobilisée notamment sur les deux points suivants qui restent à traiter d'ici le 1^{er} janvier 2027 :

- Les consignes de tri, qui devront tenir compte de la réalité opérationnelle des chantiers ;
- Les modalités de reprise des déchets d'emballages, qui seront proposées par les éco-organismes de la filière. ●

REP BÂTIMENT

Quels services jusqu'à fin 2026 ?



Lors que la refondation de la REP Bâtiment est en cours (voir R&N 208 pg 8), une période transitoire se prolongera jusqu'en janvier 2027 durant laquelle la REP initiale et le système non réformé des éco-contributions continuent de s'appliquer. Les éco-organismes de la filière finition ont communiqué les services de reprise des déchets encore effectifs à ce jour et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

En ce qui concerne les filières dites en développement ou non matures (plastiques, laines de verre, laines de roche) :

Apport volontaire

Tous les points de collecte d'apport volontaire sont sur OCAB : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

Valobat

La reprise sans frais des déchets triés pour les apports inférieurs à 1,5 t est maintenue (suivi sur Valodépôt).

Ecomaison

L'éco-organisme maintient le dispositif tel qu'existant au 1^{er} semestre 2026, c'est-à-dire

la reprise sans frais des déchets triés dans les déchèteries professionnelles et publiques en contrat avec Ecomaison, ainsi que chez les distributeurs / négoce équipés.

Valdélia

Idem pour Valdélia avec un maintien du dispositif tel qu'existant au 1^{er} semestre 2026 et la reprise sans frais des déchets triés en déchetteries professionnelles ou chez les distributeurs.

Reprise sur chantier Valobat

L'éco-organisme assure la prise en charge des coûts de traitement des déchets triés (location de bennes et transport à la charge de l'entreprise). L'entreprise décrit son chantier sur Myvalobatopérateurs et estime les volumes. La liste des gestionnaires de déchets partenaires de Valobat est disponible sur leur site : www.valobat.fr/cartographie-des-gestionnaires-de-dechets/

Ecomaison

Le maintien du dispositif tel qu'existant au 1^{er} semestre 2026 est assuré.



	DU 1 ^{ER} MAI 2025 AU 30 JUIN 2026 PRIX MOYEN HT €/M²	À PARTIR DU 1 ^{ER} JUILLET 2026 PRIX MOYEN HT €/M²	FACTEUR D'AUGMENTATION ENTRE 2025 ET 2026
Isolant	~ 0,35	~ 0,56	~ 60%
Isolant LR > 90 %	~ 0,14 à 0,35	~ 0,16 à 0,41	17%
Isolant LV > et ≤ 55 kg/m³	~ 0,14 à 0,40	~ 0,20 à 0,57	jusqu'à 43%
Isolant biosourcé	~ 0,06	~ 0,06	0
Revêtement PVC et caoutchouc	~ 0,24	~ 0,43	80%
Revêtement de sol textile	~ 0,22	~ 0,32	45%
Revêtement de sol linoléum	~ 0,19	~ 0,19	0
Revêtement mural	~ 0,03	~ 0,03	0

AUGMENTATIONS DES BARÈMES DES ÉCO-CONTRIBUTIONS

Des hausses des éco-contributions et de services de reprise des déchets sont effectifs depuis le 1^{er} juillet 2026. À retrouver dans le tableau ci-contre les hausses constatées pour Valobat.

Reprise en entrepôt Valobat

Est assurée la prise en charge des coûts de traitement des déchets non matures triés. L'entreprise continue de payer les coûts de transport et de location de bennes à son distributeur. L'entreprise déclare son entrepôt sur MyValobatopérateur et suit la procédure.

Ecomaison

Pas de nouvelles ouvertures de contrats.

Une date essentielle

À partir du 1^{er} janvier 2027 et sous réserve de la publication des textes, pour les plastiques, les laines de verre et de roche : les coûts de traitement des déchets triés (apport volontaire, reprise chantier et reprise entrepôt) seront pris en charge. ●

LA FFB MOBILISÉE

La FFB, par la voix de son président Frédéric Carré, a demandé à Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, une remise à plat totale et immédiate du dispositif, et non un simple ajustement à la marge. Il a souligné l'augmentation des coûts pour les entreprises et un service très éloigné des engagements de la loi AGEC. La FNTP (Fédération des travaux publics, la SCOP BTP, l'UNICEM (les industries de carrières et matériaux) et FEDERREC (la fédération des entreprises du recyclage) se sont joints à la FFB pour exiger :

- le retrait immédiat de l'agrément des éco-organismes actuels : ces organismes dont la structure de coût est opaque ont démontré leur incapacité chronique à piloter efficacement la filière depuis plus de trois ans. Ils ne respectent pas le cahier des charges fixé par l'Etat. Ce retrait suspendra de fait la mise en œuvre de la REP PMCB sans modification législative ou réglementaire ;
- la réouverture d'un chantier législatif et réglementaire complet, avec comme préalable la sortie pure et simple des filières matures afin de rebâtir un modèle économique viable, transparent et équitable pour les seules filières non matures, basé sur une définition stricte des coûts pertinents.

La FFB engagera par ailleurs des recours systématiques devant les tribunaux administratifs contre tout texte de nature à nuire aux intérêts de nos artisans et de nos entreprises. ●





OBLIGATION DE FAIRE RÉFÉRENCE À FRANCE RENOV' POUR LES PROFESSIONNELLS DE L'ITE

Depuis le 1^{er} octobre 2026, les professionnels proposant des travaux de rénovation énergétique notamment d'isolation (aidés ou pas), devront obligatoirement faire référence au service public France Renov' sur leurs supports de promotion et de publicité, ainsi que sur leur site internet.

Sont notamment concernés :

- sites internet ;
- publicités et campagnes en ligne ;
- réseaux sociaux ;
- affiches et panneaux publicitaires ;
- publicités sur le lieu de vente ; les flyers et prospectus ;
- spots radio et TV ;
- cartes de visite ;
- flochage des véhicules ;
- signatures de mail.

Pour faciliter l'application de cette obligation, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) met à la disposition des entreprises du secteur une charte et un kit de déploiement précisant les modalités d'application et les éléments à intégrer aux différents supports de communication. Ces documents sont téléchargeables sur le site : <https://france-renov.gouv.fr/professionnels>.

La FFB qui a obtenu la mise en place d'une période de tolérance de 6 mois, souhaite engager une action pour supprimer cette obligation contre-productive ou à défaut en limiter le plus possible le champ d'application. ●



CEE : CHANGEMENTS POUR LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

Depuis le 1^{er} septembre 2026, diverses évolutions s'appliquent au dispositif des CEE avec un recentrage des rénovations d'ampleur sur les logements classés E, F ou G avant travaux pour bénéficier des bonifications CEE.

Pour les opérations engagées depuis le 1^{er} septembre 2026, les fiches BAR-TH-174 (maison individuelle) et BAR-TH-175 (appartement) s'appliquent uniquement aux logements classés E, F ou G avant travaux. Une rénovation d'ampleur BAR-TH-174/175 exclut le cumul des CEE avec des opérations relevant d'autres fiches CEE lorsque celles-ci portent sur des catégories de travaux déjà valorisées au titre de la rénovation d'ampleur (exemple : isolation, chauffage, ECS, ventilation...). Pour les maisons individuelles, les travaux ne doivent pas conduire à installer ou conserver un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire intégrant un équipement susceptible d'utiliser des combustibles fossiles (y compris gaz), hors raccordement à un réseau de chaleur/froid. Par ailleurs, la bonification « coup de pouce » pour les rénovations d'ampleur de maisons individuelles ne s'adresse plus qu'au parc social et intermédiaire non éligible aux aides de l'Anah, avec une nouvelle charte d'engagement (Annexe IV-9) et un coefficient de bonification de « 2 » pour les ménages modestes/très modestes. ●



L'ENDUIT BAGAR® POUR DES FINITIONS SOIGNÉES



les + produit :

- + Bonne glisse
- + Ponçable
- + Finition soignée
- + Blanc



Beissier

L'excellence qui s'applique



ANIMATION DE VOS SECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour animer vos sections finition, en département et région, l'UPMF-FFB propose une liste de thématiques techniques, actualités, innovation et formation, à retrouver sur l'application.

Réservez vos prochaines animations auprès de :
Marine Poulhalec - poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr
Thierry Houdin - houdint@upmf.ffbatiment.fr



RENCONTRE DU CLUB ALLIANCE

La 20^e Rencontre du Club Alliance entre les entreprises membres de l'UPMF-FFB et leurs fournisseurs de produits, de matériels ou prestataires a eu lieu du 8 au 10 octobre à Lille. L'atelier a poursuivi la thématique de 2025 du client de demain : « On les connaît. Maintenant, comment les convaincre ? ». Les objectifs étaient d'identifier :

- comment faire évoluer ses réflexes commerciaux en 2026 ;
- comment mieux adapter son approche selon le profil du client ;
- ce qui peut faire la différence dans la signature du devis.

Un compte-rendu sera disponible sur l'application de l'UPMF et sera relayé dans Reflets&Nuances de janvier 2027. ●



CARNET SYNDICAL



ALPES-MARITIMES
ANDRÉ ROSELLO,
gérant de Côté Face, est élu
vice-président de la section
professionnelle de finition
et représentant de la
peinture à l'UPMF-FFB.



GIRONDE
STÉPHANE JORET,
gérant de Tetra, est élu
président de la FFB.
Il est par ailleurs membre
du Bureau de l'UPMF-FFB.



PAYS BASQUE
PHILIPPE SEGUETTE,
gérant de Océan Peinture,
est élu président de la
Chambre syndicale
des entreprises de peinture
et sol de la FFB.



UN CATALOGUE D'ANIMATIONS RELOOKÉ



TROIS NOUVELLES THÉMATIQUES POUR 2027

Le client de demain : Et si vous preniez une longueur d'avance sur les attentes de vos futurs clients ?

À partir des travaux prospectifs de la FFB, l'UPMF vous propose un atelier pour réfléchir aux clients des entreprises de finition à l'horizon 2035. Quelles évolutions ? Quels outils mettre en place ? Deux formats disponibles : un atelier interactif ou une présentation des résultats (à sélectionner en amont)

➕ Plus d'informations et réservation auprès de Dorothée Bruchet : bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

Nouveau NF DTU 59.4 " Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux "

Ce qui change pour vos chantiers : quelles sont les nouveautés ?

➕ À réserver auprès de Thierry Houdin : houdint@upmf.ffbatiment.fr

ETICS : nouvelle version du CPT 3035

Le CPT 3035 évolue. Êtes-vous prêt ?

Quels sont les changements ? Découvrez les nouvelles dispositions pour les départs sur balcon et les conditions d'observation de l'ouvrage fini.

➕ À réserver auprès de Marine Poulhalec : poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr



LES ANIMATIONS PRÉVUES DANS VOS DÉPARTEMENTS

Des animations techniques sont organisées régulièrement dans vos fédérations départementales et régionales. Contactez votre fédération pour plus d'information et vous inscrire.

FFB YVELINES

14 octobre au Chesnay > **Le client de demain**

FFB SEINE-ET-MARNE

15 octobre à Dammarie-les-Lys > **Amiante**

FFB VENDÉE

15 octobre à La Roche-sur-Yon > **Règles de l'art en ITE et points de vigilance**

FFB BAS-RHIN

20 octobre à Strasbourg > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB HÉRAULT

21 octobre à Montpellier > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB FINISTÈRE

22 octobre à Quimper > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB AIN

29 octobre à Bourg-en-Bresse > **Nouveau NF DTU 59.4**

FFB VIENNE

30 octobre à Poitiers > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB ORNE

3 novembre à Alençon > **La mécanisation**

FFB HAUTE-VIENNE

13 novembre à Limoges > **Les interfaces solier**

FFB PYRÉNÉES ATLANTIQUES

19 novembre à Bayonne > **Le peinture réfléchissante**

FFB CALVADOS

19 novembre à Caen > **Nouveau CPT 3035**

FFB VOSGES

24 novembre à Epinal > **Les interfaces en ITE**

FFB VAR

1^{er} décembre > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

2 décembre > **Le client de demain**

FFB GRAND-PARIS

3 décembre à Paris > **Assurabilité**

FFB INDRE-ET-LOIRE

3 décembre à Tours > **L'innovation dans les métiers de la finition**

FFB MEURTHE-ET-MOSELLE

16 décembre à Nancy > **Les interfaces en ITE**



LE GITE-FFB À BATIMAT ITE : ENFIN LA VÉRITÉ SUR SES PERFORMANCES RÉELLES !

Quel est l'impact réel de l'ITE sur les besoins énergétiques ? Comment les performances évoluent-elles selon les bâtiments, les climats et les usages ? Quels enseignements peut-on tirer des études existantes et des simulations réalisées ? Quels sont les facteurs qui influencent les résultats ?

À l'occasion de BATIMAT 2026, le Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur de la FFB (GITE-FFB) a dévoilé les premiers résultats d'une étude de référence menée avec Pouget Consultants sur les performances réelles de l'ITE avec l'analyse de 50 publications scientifiques françaises et internationales et la réalisation de simulations thermiques dynamiques (STD) selon différents paramètres techniques, climatiques et comportementaux. L'étude a été présentée par Bruno Poilpré, président du GITE-FFB. ●

+ Les conclusions de l'étude seront présentées dans R&N 210 de janvier 2026.



licef La chimie raisonnée

LICEF : 40 ANS DE CHIMIE RAISONNÉE

Basé dans l'Ain, le spécialiste des systèmes de préparation, de dépollution et de protection des façades conçus et produits 100% en France, Licef, vient de fêter ses 40 ans. En quarante ans, le monde a profondément évolué. Et Licef aussi. Si l'entreprise a grandi et transformé son offre, elle a conservé ce qui fait son identité depuis ses débuts : allier expertise technique, innovation et responsabilité. Nouvelles formulations, nouveaux conditionnements, nouvelles gammes et nouveaux usages viennent progressivement enrichir l'offre, sans jamais perdre de vue l'essentiel : apporter aux professionnels du bâtiment des solutions fiables et performantes. Au fil des quatre décennies, l'entreprise a déménagé à plusieurs reprises pour accompagner son développement et s'installer dans des locaux toujours plus adaptés à ses activités. L'équipe s'est étoffée, les métiers se sont diversifiés et les gammes se sont progressivement élargies et spécialisées pour répondre aux exigences toujours plus pointues des professionnels du bâtiment, d'Isa à Edifica Feltor, Licef et aujourd'hui Amphora. ●



SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

LE PAPIER PEINT EN VEDETTE

Entre le renouveau de l'intérêt pour les savoir-faire d'exception, les mutations du marché, et la nécessité de transmettre nos métiers aux générations futures, le papier peint traverse aujourd'hui une période charnière. C'est dans cet esprit que se tiendra, dans le cadre du Salon du Patrimoine, une conférence à l'initiative d'Arnaud Fouassier, artisan peintre spécialisé dans la pose du papier peint premium, dimanche 1^{er} novembre à 14h.

Ce tour de table du secteur du papier peint, réunira pour la première fois l'ensemble des acteurs de notre filière : fabricants, installateurs de revêtements muraux, designers, Meilleurs Ouvriers de France, centres de formation, restaurateurs de papier peint, institutionnels. Il sera animé par Philippe Poujol, président de la Fédération Nationale de la Décoration (FND). ●

+ Plus d'infos : Salon du Patrimoine du 29 octobre au 1^{er} novembre 2027



BOSTIK

RENO C715 EASY FLASH

ENDUIT TRÈS FIN DE RÉPARATION

TOUS LES BÉNÉFICES EN UN SEUL PRODUIT

FINITION TRÈS LISSE : SE TIRE À ZÉRO

PRISE ET SÉCHAGE TRÈS RAPIDES

TEXTURE ONCTUEUSE : APPLICATION TRÈS FACILE

APPLICATION SANS PRIMAIRE*

COMPATIBLE TOUS PLANCHERS CHAUFFANTS

30 min



*sur tous les supports ciments



LA MÉCANISATION

DEUX NOUVELLES FICHES UPMF

L'UPMF-FFB a réalisé deux nouvelles fiches consacrées à la mécanisation : dans l'entreprise de peinture (voir article page 44) et dans l'entreprise de sol souple. À destination du chef d'entreprise, elles présentent les avantages et les points de vigilance de la mécanisation ainsi que les différentes machines et leur utilisation. Elles sont disponibles sur l'application de l'UPMF, dans la brique « documents ».

+ À télécharger :
Fiche peinture
en scannant ce QR code



+ À télécharger :
Fiche revêtement-de-sol
en scannant ce QR code



OXAMAT FUTURA PAR SOFRAMAP

Soframap lance Oxamat Futura, sa nouvelle peinture de façade, éco-conçue, composée à 80 % d'éléments naturels. En phase aqueuse, elle est formulée à partir de résine acrylique biosourcée de qualité supérieure, qui lui confère une excellente durabilité et une résistance accrue aux intempéries, et de siloxane, qui offre une parfaite perméabilité à la vapeur d'eau ainsi qu'une hydrophobie active contre les salissures. D'aspect mat minéral, elle bénéficie aussi d'un fort pouvoir masquant et d'une grande stabilité des couleurs. Cette solution innovante bas carbone, en film mince D2, allie donc performance technologique et engagement environnemental.

www.soframap.com

BELLE SAISON PAR UNIKALO

Paru en septembre, le nouveau nuancier Belle Saison 2026-2027 d'Unikalo est inspiré par la lumière chaleureuse des derniers jours d'été. Cette palette annonce six teintes profondes et lumineuses : des ocres solaires aux rouges veloutés en passant par des roses délicats et des verts méditerranéens. Une invitation à faire entrer dans les intérieurs la chaleur, l'élégance et l'art de vivre à l'italienne avec une pointe d'esprit 70's. Chacune des six teintes Belle Saison raconte une histoire, puisant son inspiration dans la lumière dorée et les paysages chaleureux de l'Italie.

www.unikalo.com



GTI NEOCONNECT PAR GERFLOR

Les dalles GTI sont la solution de rénovation pour tous vos projets dans les zones à fort trafic. Le nouveau système d'emboîtement neoConnect, breveté par Gerflor, facilite et accélère la pose, même en milieu occupé, tout en garantissant une plus grande résistance. Elles offrent plus de sécurité lors des déplacements, un meilleur confort et un environnement plus silencieux que les sols durs traditionnels.

www.gerflor.com



WEBER EVOLITE PAR WEBER

Enduit monocouche allégé et à grain fin, weber evolite apporte davantage de confort, de souplesse et de sérénité dans les gestes du quotidien, sans compromis sur les performances ni sur la qualité de finition. Il facilite le travail des équipes grâce à une formulation qui élargit les conditions de mise en œuvre, notamment par fortes chaleurs, tout en garantissant un rendu esthétique durable. La projection sur le support comme le collage s'effectuent avec aisance, tandis que le lissage permet d'obtenir un rendu parfaitement maîtrisé. De plus, sa meilleure tolérance au mouillage offre une réelle sérénité tout au long de l'application.

www.weber.fr



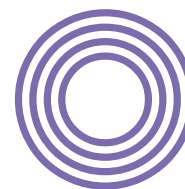
NOUVELLE RECTIFIEUSE NEO 330 PAR WOLFF

La gamme des rectifieuses Wolff s'agrandit pour accueillir NEO 330, idéale pour les petites et moyennes surfaces. Elle deviendra rapidement votre compagnon de chantier grâce à sa largeur de travail augmentée à 330 mm, son débit d'enlèvement jusqu'à trois fois supérieur à une 230 V, sa puissance de 3 kW permettant une utilisation prolongée, sa finition au plus près des bords, sa poignée rabattable pour le transport et son système simple pour changer les segments.

www.wolff-tools.fr

VALORISEZ VOS DONNÉES POUR BOOSTER VOS PERFORMANCES

Pour les entreprises, les données constituent une mine d'or souvent inexploitée. Pourtant, ce diamant brut pourrait devenir un véritable levier de compétitivité et de performance au quotidien. Valoriser ses données permet de gagner en efficacité, en précision et en réactivité, tout en améliorant la satisfaction client. Cette démarche, progressive et pragmatique, doit être centrée sur les besoins métiers, quelle que soit la taille de l'entreprise.



Optimiser les chantiers, améliorer la rentabilité, anticiper les besoins : une exploitation méthodique des données de l'entreprise peut aider à obtenir ces résultats. Mais comment les identifier, les structurer et, surtout, les transformer en avantages concrets ? Avant de parler d'outils ou d'intelligence artificielle, il est essentiel de faire un état des lieux de ses propres outils et pratiques. Cartographier ses données, c'est identifier où elles se trouvent, qui les utilise, et comment elles circulent dans l'entreprise. Cette étape révèle souvent des redondances : une même information saisie plusieurs fois dans différents fichiers Excel, des doublons entre services, ou des données isolées dans des outils non connectés. Une telle dispersion génère des pertes de temps et des erreurs, mais aussi des opportunités manquées. Pour y remédier, des solutions adaptées au bâtiment existent. Les logiciels ERP (Enterprise Resource Planning) centralisent les données de l'entreprise pour optimiser sa gestion interne : gestion financière, gestion des ressources humaines, des achats, etc. (à ne pas confondre avec les outils CRM [Customer Relationship Management], qui se concentrent sur la gestion de la relation client). L'idée d'un ERP est d'automatiser vos processus afin de gagner en temps et en efficacité, tout en se mettant en capacité de réaliser des analyses et reportings. La fiche pratique n°11 de la FFB (« Le bon outil numérique pour le bon usage ») livre des exemples de solutions ERP existantes comme Batigest (le plus courant), mais aussi ProGbat, Ebp, Graneet, Onaya ou encore Sage. Il est conseillé de vérifier que l'ERP choisi offre des garanties solides en matière de sécurité des données pour protéger les informations sensibles de votre entreprise et de vos clients. Il est également recommandé de choisir un ERP évolutif, capable de s'adapter aux changements de vos processus internes comme aux évolutions technologiques.

La structuration des données passe aussi par leur homogénéisation et leur chaînage. Standardiser les termes utilisés (un même matériau doit avoir le même nom dans tous les documents) ou harmoniser les formats (dates, unités de mesure, etc.) facilite leur exploitation ultérieure, notamment pour alimenter des outils d'analyse ou d'intelligence artificielle.

De la collecte à l'action : exploiter les données au quotidien

Une fois les données identifiées et structurées, il s'agit de les utiliser et d'améliorer sans cesse les bases. Dans le secteur de la finition, les cas d'usage sont nombreux, et des outils spécialisés permettent de les concrétiser.

Le suivi des temps de travail, par exemple, peut être optimisé avec des applications mobiles comme ChronoBTP ou Kizeo, qui permettent aux équipes de renseigner leur temps passé sur chaque chantier directement depuis leur smartphone. Ces données, une fois exportées, peuvent être analysées dans des outils comme MyReport pour visualiser les temps moyens par type de prestation et identifier les goulots d'étranglement.

L'analyse des coûts des matériaux est un autre levier clé. Des logiciels comme Sage 100cloud BTP ou Ciel BTP intègrent des modules dédiés pour croiser les coûts d'achat avec les quantités utilisées par chantier, offrant ainsi une vision claire des marges et des économies potentielles. Pour les petites structures, un simple tableau Excel ou Google Sheets, alimenté par les données de terrain, peut déjà révéler des tendances utiles.

Les retours clients, souvent sous-exploités, peuvent être collectés via des outils comme Satisfaction BTP ou des formulaires Google Forms. Ces feedbacks, une fois analysés, révèlent des tendances (qualité perçue, etc.) et guident les améliorations. En croisant ces informations avec les données de délais et de coûts, il devient possible de détecter des facteurs de risque – retards récurrents, surcoûts sur certains types de chantiers – et d'agir en amont.

L'intelligence artificielle : un accélérateur, pas une révolution

L'IA est souvent perçue comme une solution miracle, mais son efficacité dépend avant tout de la qualité et de la quantité des données qui l'alimentent. Dans le bâtiment, elle peut aider à automatiser des tâches répétitives (comme la génération de devis ou des saisies en comptabilité), à détecter des anomalies, ou à personnaliser les offres. Des outils accessibles et adaptés au bâtiment permettent





L'IA Act, le nouveau règlement européen sur l'intelligence artificielle, est entré en vigueur le 1^{er} août 2024.

IA ACT RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES ET PROTECTION DES DONNÉES

L'IA Act, le nouveau règlement européen sur l'intelligence artificielle, est entré en vigueur le 1^{er} août 2024. Son application est progressive, avec des obligations spécifiques pour les IA génératives et les systèmes à risque limité depuis le 1^{er} août 2026. Afin d'harmoniser l'application de l'IA Act avec d'autres textes européens (Data Act, Product Liability Directive), le Conseil de l'Europe a adopté en juillet 2026 des modifications techniques et juridiques. Pour les entreprises du bâtiment, souvent exposées à un risque limité, les obligations varient selon qu'elles sont éditrices ou utilisatrices. Elles doivent en particulier informer leurs clients ou partenaires lorsque ceux-ci interagissent avec une IA de l'entreprise (chatbots, outils de recommandation). Aucune évaluation complexe ni enregistrement n'est requis pour les usages à risque limité. En revanche, si vous utilisez une IA pour des « décisions critiques » (exemple : gestion des ressources humaines ou sécurité des chantiers), des règles plus strictes s'appliquent. N'hésitez pas à vérifier la classification de vos outils et à vous assurer qu'ils respectent les normes de transparence et de sécurité. Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'AI Act Service Desk de la Commission européenne : ai-act-service-desk.ec.europa.eu. Pour la protection de vos données, il est essentiel de vérifier la conformité RGPD de vos outils (droits d'accès, de rectification et droit à l'oubli pour les données personnelles), se référer à la CNIL si besoin. Vous pouvez également exiger de vos fournisseurs une transparence sur le stockage (il vaut mieux préserver l'hébergement en UE) et sur les garanties de cybersécurité (ANSSI ou référentiel SecNumCloud). En cas de non-respect des réglementations, la CNIL peut sanctionner vos fournisseurs.●

● ● ●

de démarrer sans complexité. Pour faciliter la création de devis, des logiciels comme Devisubat ou PriMus utilisent des algorithmes pour générer des estimations précises à partir de plans numériques ou de bases de données historiques. Finalcad va plus loin en intégrant l'IA pour suivre la qualité des chantiers en temps réel, détecter des écarts par rapport aux plans ou des défauts de pose, et même anticiper les risques. Pour une approche plus visuelle, HoloBuilder permet, via la réalité augmentée, de superposer les plans aux photos du chantier et d'identifier les anomalies. Par ailleurs, Rita, élaborée par Renalto et proposée par e-BTP, permet la création de devis par IA.

L'optimisation des stocks est un autre domaine où l'IA fait ses preuves. StockBTP ou les modules dédiés de Sage 100cloud BTP analysent les historiques de consommation pour prédire les besoins en matériaux, évitant ainsi les ruptures

ou les surstocks. En tout état de cause, le déploiement de l'IA doit être progressif et ciblé. Plutôt que de chercher à tout révolutionner, il est préférable de commencer par des cas d'usage simples et à forte valeur ajoutée, comme l'analyse des photos de chantier ou l'optimisation des approvisionnements, en associant les équipes.

La FFB a publié divers documents sur l'IA rappelant qu'il faut laisser l'outil à sa juste place : on n'a pas besoin d'IA pour tout, et l'IA doit rester un outil d'aide à la décision. La FFB insiste sur la nécessité de considérer ce sujet comme un moteur de transformation des organisations. La Charte éthique IA de la FFB (octobre 2025) propose un cadre pour un usage responsable et transparent de l'IA dans le secteur, axé sur la confiance, le contrôle humain, la souveraineté des données et le respect sociétal/environnemental.

Des pièges à éviter

La valorisation des données ne s'improvise pas. Plusieurs écueils sont à éviter. D'abord, la tentation de tout numériser sans discernement : collecter des données inutiles génère du « bruit » et complique leur exploitation. Pour rester focalisé sur l'essentiel, il est conseillé de commencer par identifier les indicateurs clés pour son activité – taux de marge par chantier, délai moyen de livraison et de paiement, taux d'utilisation des équipements, taux de fréquence des accidents, taux de rotation des stocks, etc. – et de les suivre via des tableaux de bord spécialisés comme MyReport. La sécurité des données est un autre impératif : des solutions françaises comme Oodrive ou Nextcloud (auto-hébergé) permettent de stocker les fichiers en conformité avec le RGPD. Pour les échanges sensibles, des outils comme Signal offrent un chiffrement de bout en bout.

Enfin, il faut veiller à ne pas créer de dépendances excessives vis-à-vis de prestataires externes ou des coûts accumulés avec une multiplication d'abonnements. Privilégier des logiciels open source comme Odoo (avec ses modules BTP) ou des solutions avec export complet des données, telles que GenieBelt, garantit une maîtrise totale de son patrimoine informationnel. Le développement par Stéphane Lacour d'un outil spécifique illustre précisément cette volonté de rester maître de ses propres données (lire son témoignage dans ce dossier).

Par où commencer ?

Il n'existe pas de recette universelle pour valoriser ses données. Chaque entreprise doit adapter sa démarche à sa taille, ses outils et ses enjeux. L'idéal ? Commencer avec un sujet, ne pas avoir peur de tester, et généraliser si c'est concluant.

Premier pas : choisir un cas d'usage concret et limité. Par exemple, cibler la réduction des retards sur un type de chantier précis. Avec Kizeo, l'équipe peut renseigner en temps réel les causes de retard (manque de matériaux, main-d'œuvre, etc.). Pas besoin de tout cartographier dès le départ : un simple tableau partagé (Google Sheets ou Excel) suffit pour collecter les données essentielles.



Deuxième étape : analyser et agir. Il ne faut pas hésiter à bien comparer les solutions proposées par des éditeurs de logiciel. Il faut regarder le retour sur investissement selon les usages. Importez ces données dans MyReport ou Finalcad Analytics pour visualiser les tendances. Si les retards sont souvent liés à un fournisseur, renégociez les délais. Si le problème vient de la logistique, il est utile d'optimiser les stocks avec StockBTP.

Dernière étape : mesurer l'impact. Après deux ou trois mois, vous pourrez comparer les indicateurs avant/après (exemple : le pourcentage de retards). Si les résultats sont concluants, il ne faudra pas hésiter à étendre la démarche à d'autres processus. Des échanges avec un expert (cabinets spécialisés, interlocuteurs en chambre des métiers ou chambre de commerce) peuvent aider les petites structures à franchir le pas. ●



SUIVEZ L'ÉVOLUTION DES OUTILS ET LES USAGES DES ENTREPRISES DE FINITION EN COMMISSION GESTION. LES COMPTES RENDUS SONT SUR L'APPLICATION UPMF.





“ L'enjeu n'est pas technologique, mais bien économique : qui possède et maîtrise les données possède le pouvoir. ”

Stéphane LACOUR



UN OUTIL CLÉ EN MAIN : LE TABLEAU DE BORD FFB

Pour les artisans qui souhaitent démarrer sans attendre, la FFB propose un tableau de bord d'exploitation spécialement conçu pour les professionnels du bâtiment.

Cet outil gratuit au format Excel permet de suivre mois par mois l'évolution de son activité grâce à une dizaine d'indicateurs clés : coûts, recettes, rentabilité, ou encore écarts par rapport au budget prévisionnel. Simple et intuitif, il est accompagné d'une notice détaillée pour une prise en main rapide. L'atout majeur de ce tableau de bord ? Il permet de comparer automatiquement ses performances avec les moyennes professionnelles de son métier, actualisées chaque année.

Un moyen efficace pour identifier ses forces et ses axes d'amélioration, et pour dialoguer avec ses partenaires financiers sur la base de données fiables. Accessible en ligne, cet outil est une première étape concrète pour transformer ses données en levier de pilotage. ●

TROIS QUESTIONS

À STÉPHANE LACOUR, PRÉSIDENT DE L'ENTREPRISE LACOUR À VERSAILLES

LES GÉANTS DU NUMÉRIQUE ET LES OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE COMME LES LLM (MODÈLES DE LANGAGE) REPOSENT SOUVENT SUR L'EXPLOITATION DES DONNÉES DES ENTREPRISES. QUEL EST LE RISQUE, SELON VOUS, DE CETTE DÉPENDANCE ?

Le risque est double. D'abord, les entreprises perdent le contrôle de leurs données stratégiques : en les confiant à des acteurs externes, elles deviennent dépendantes de leurs tarifs et de leurs règles. Ensuite, ces données peuvent être utilisées contre elles, par exemple pour comparer leurs offres à celles de concurrents, ce qui crée une pression déloyale sur les prix. À terme, c'est toute leur autonomie décisionnelle qui est menacée. L'enjeu n'est pas technologique, mais bien économique : qui possède et maîtrise les données possède le pouvoir.

VOUS AVEZ DÉVELOPPÉ UNE SOLUTION LOGICIELLE POUR RÉPONDRE À CE PROBLÈME. POUVEZ-VOUS NOUS LA PRÉSENTER SIMPLEMENT ?

Après une dizaine d'années de travail (et beaucoup de codage !), nous avons conçu Vispacem et Antabox, deux outils qui permettent aux entreprises de garder la main sur leurs données tout en bénéficiant des avantages de l'IA. Avec Vispacem, nous proposons de gérer les données ; avec Antabox, nous permettons de les stocker et de les sécuriser. Ainsi, notre logiciel Vispacem fonctionne avec des modèles open source, hébergés localement ou sur des infrastructures sécurisées en France. Nous utilisons déjà Vispacem en interne : avec une seule assistante, nous gérons un chiffre d'affaires important, là où d'autres entreprises nécessiteraient une équipe bien plus large. De son côté, Antabox est un serveur de stockage intelligent propulsé par l'IA.

QUEL IMPACT SOUHAITEZ-VOUS AVOIR AVEC CES OUTILS, ET OÙ EN ÊTES-VOUS AUJOURD'HUI ?

Notre objectif est de redonner aux entreprises leur souveraineté numérique, tout en simplifiant leur quotidien. Aujourd'hui, après des investissements importants, nous sommes en phase de test avec plusieurs entreprises. Les retours sont très positifs. La prochaine étape ? Un lancement public d'ici la fin de l'année, avec une certification de sécurité en cours pour rassurer nos futurs utilisateurs. ●



L'ITE POUR
VOS CONSTRUCTIONS
EN OSSATURE BOIS

K-THERM XT COB

- ✓ PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
- ✓ CONFORT THERMIQUE
- ✓ LARGE CHOIX DE FINITION



[K'] LA PEINTURE
DES SPÉCIALISTES
FAÇADE



unikalo
PEINTURES BÂTIMENT

CRÉER SON SITE INTERNET AVEC L'IA



Internet et les IA génératives s'imposent aujourd'hui comme les outils incontournables pour choisir un produit ou un service. C'est pourquoi, disposer d'un site vitrine est devenu un enjeu central pour tout professionnel du BTP. En outre, avec le développement de l'intelligence artificielle (IA), générer son site web en quelques heures, est à présent possible. Décryptage des solutions du marché et des méthodes à suivre pour les artisans du bâtiment.



elon le dernier Baromètre France Num, 35% des TPE et PME françaises n'avaient toujours pas de site internet en 2025, un chiffre resté quasiment stable par rapport à l'année précédente. Pourtant, selon la Fevad, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance, plus de 80% des internautes réalisent une recherche avant d'acheter un produit ou un service. Avoir son site internet n'est donc plus une option, c'est une nécessité pour gagner en visibilité et augmenter le volume de chantiers à réaliser. Grâce au développement de l'IA, de nouvelles pistes s'offrent aux artisans désireux d'apparaître en ligne : des générateurs de sites internet sont désormais capables de produire un site vitrine en un temps record, sans recourir à un développeur ni investir des milliers d'euros.

Cadrer avant de générer

La part des TPE et PME utilisant des outils d'IA générative a doublé en un an, passant de 13% à 26% entre 2024 et 2025. Ainsi, une révolution des usages est en marche chez les professionnels qui s'approprient progressivement ces nouveaux outils souvent décrits comme de véritables accélérateurs économiques. Pour autant, la qualité des réponses des IA dépend de la précision des prompts saisis. L'artisan désireux de créer son site avec une IA devra donc cadrer sa demande en amont de la génération de ce dernier. La méthode consiste dans un premier temps à rédiger, sur papier ou dans un simple document numérique, à minima les cinq éléments suivants : le nom de l'entreprise et le corps de métier exact, la zone d'activité précise (villes, rayon d'intervention), les spécialités qui distinguent l'activité (peintre, solier, façadier, décorateur...), les éléments de réassurance obligatoires ou recherchés (numéro SIRET, assurance décennale, qualification RGE, ancienneté...) et enfin le ton souhaité (rassurant, technique, orienté performance...). C'est cette synthèse de l'entreprise, précise et différenciante, et non seulement le talent de rédaction de l'IA, qui permettra au site généré de ne pas ressembler à celui de tous les confrères.

Parcours client

Créer son site internet implique de penser le parcours client, autrement dit, le chemin

que devra emprunter le futur client pour passer de la découverte de l'entreprise au contact téléphonique, à la demande de devis ou à la prise de rendez-vous. Ce parcours débute le plus souvent en dehors du site web, lors d'une recherche dans un moteur de recherche et se poursuit sur le site vitrine de l'artisan. Un site efficace ne nécessite pas nécessairement des dizaines de pages mais doit au minimum contenir 4 pages indispensables : une page d'accueil qui présente en une phrase le métier et la zone couverte, une page de réalisations qui détaille des chantiers terminés avec des photos avant et après travaux ainsi que des témoignages client, une page de demande de devis qui permet de décrire son besoin et de le transmettre après avoir saisi quelques champs et enfin une page de contact reprenant les coordonnées, les horaires et les zones d'intervention. Dans le secteur du BTP, la page des réalisations est souvent celle qui convertit le mieux un visiteur en futur client car elle rassure sur le savoir-faire mieux qu'un long discours. Avant de publier un site généré, un dernier test s'impose : demander à un tiers de le parcourir et de tenter de remplir le formulaire de devis. Les points de blocage qu'il rencontre sont probablement ceux qui pourraient faire fuir un prospect.

Wix pour un site personnalisé

Wix est une plateforme en ligne de création de sites web qui permet de concevoir des sites Internet sans coder grâce à un éditeur visuel et une mise en page assistée. Cette plateforme met à disposition un assistant conversationnel qui construit grâce à une IA un site à partir des réponses données à une série de questions sur l'activité, la clientèle visée et le style graphique souhaité. Elle propose ensuite plusieurs designs générés automatiquement puis laisse l'artisan finaliser la mise en page grâce à des outils de glisser-déposer. Le rendu est complètement personnalisé et se distingue des sites de la concurrence. De plus, le site généré est automatiquement optimisé en termes de performance, de référencement et de sécurité. Côté tarif, le forfait Light, à 16,80€ par mois en engagement annuel, inclut l'hébergement (avec 2 Go d'espace de stockage) et un nom de domaine offert la première année. ● ● ●



● ● ●

Hostinger, une solution à petit prix

Hostinger propose la création en ligne d'un site internet en 3 étapes : décrire son activité en quelques phrases dans une fenêtre de chat, laisser l'IA générer un site complet avec textes, images et structure de pages, puis ajuster les éléments qui ne conviennent pas avant de publier en un clic. La plateforme met à disposition plus de 300 modèles de mise en page préconçus (appelés templates) afin d'offrir une apparence professionnelle. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir des connaissances informatiques en développement web pour l'utiliser. L'ensemble prend rarement plus de vingt minutes pour une première version. L'abonnement Premium, qui inclut des outils utilisant une IA, l'hébergement (avec 20 Go de stockage) et un nom de domaine est proposé à 2,99€ par mois pendant un an (puis 9,99€ par mois à l'issue de la première année), ce qui en fait l'option la plus économique pour un artisan qui veut aller vite sans trop retravailler le résultat. Petit bémol, une fois un template choisi, il n'est plus possible d'en changer sans supprimer l'intégralité du contenu créé.

WebTensor : une formule adaptée aux artisans du BTP

WebTensor est un service français de création de sites internet assistée par IA, conçu principalement pour les artisans ou PME notamment du BTP. La plateforme a choisi une approche différente de ses concurrents : utiliser l'IA non pas pour remplacer l'expertise humaine mais pour l'amplifier. Après un bref questionnaire sur l'activité et les réalisations à mettre en avant, une équipe de WebTensor conçoit le design, rédige les textes et intègre les photos, sans intervention de l'artisan. Le site est livré sous 5 jours et hébergé sur des serveurs français (OVH). L'abonnement inclut la maintenance, le certificat de sécurité et un travail pour faciliter le référencement dans les moteurs de recherche dès la mise en ligne. A noter, la mise en ligne est facturée 790€ à laquelle s'ajoute un abonnement sans engagement à partir de 39€ par mois, résiliable à tout moment. C'est une option pertinente pour qui préfère déléguer entièrement la conception et le suivi technique.



E-monsite : l'option historique française

Plus ancien que la plupart de ses concurrents, e-monsite a été lancé en 2004 et revendique deux millions de sites créés. La plateforme a intégré ces dernières années des fonctionnalités d'IA pour la génération de contenus et propose une optimisation native du référencement dans les moteurs de recherche, directement embarquée dans la structure des pages. L'outil reste plus classique dans sa prise en main que Wix ou Hostinger, avec un éditeur par blocs plutôt qu'un assistant conversationnel mais il séduit par son prix attractif. Ainsi, l'offre Business de e-monsite permet de créer un site professionnel avec nom de domaine pour 186€ par an. Elle donne accès au pack IA nommé Génie Créatif afin d'accompagner les TPE et PME dans la création de contenus (textes et images).

Référencement local

Un site généré par IA n'est utile que s'il est trouvé. Pour un artisan du bâtiment, la quasi-totalité des recherches se réalise avec une intention géographique précise. La plupart des solutions de génération de sites à l'aide d'IA intègrent une optimisation facilitant le référencement dans les moteurs de recherche mais aucune ne remplace le travail de référencement local proprement dit, qui passe par la création ou la mise à jour d'une fiche d'établissement Google et par la présence systématique du nom de la ville de l'artisan dans les titres de page. Par ailleurs, le choix du nom de domaine compte également. Ainsi, selon le dernier rapport de l'Afnic daté de 2026, 56% des TPE et PME optent pour une extension en « .fr » plutôt qu'en « .com ». L'extension du nom de domaine est un signal de confiance à prendre en compte, qui est apprécié des internautes et rassure les futurs clients. Enfin, il convient de faire vivre régulièrement son site internet (avec la description de nouvelles réalisations, la publication de photos récentes de travaux...) et de communiquer fréquemment sur les réseaux sociaux (Facebook ou Instagram) afin de montrer le dynamisme de l'entreprise. ●

COSIKA
RÉNOVER • DÉCORER • MEUBLER

SCAN 3D



SCANNEZ. VISUALISEZ. CHIFFREZ.

DÉMO

SCAN 3D



CONCEVOIR UNE PIÈCE EN 3D
N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE !

PROJECTION 3D ET CHIFFRAGE INSTANTANÉ



1 SCAN 3D

Réalisez votre métré en quelques secondes.

2 Paramétrage prestations

Adaptez l'outil à vos tarifs et prestations.

3 Modélisation 3D

Concevez votre projet avec précision.

4 Chiffrage instantané

Obtenez votre devis en temps réel.

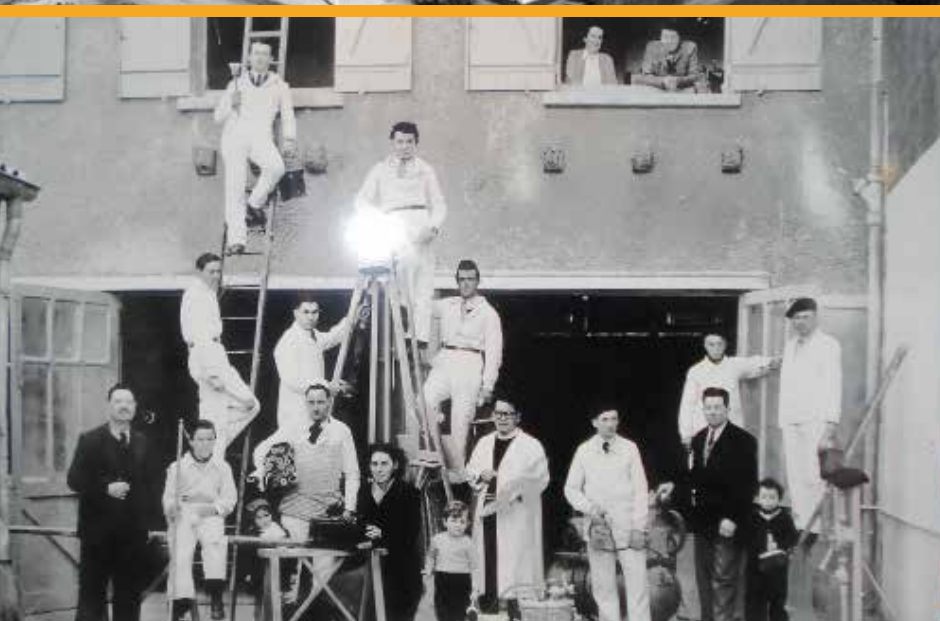
5 Projection photoréaliste

Séduisez votre client grâce à un rendu ultra-réaliste.



contact@cosika.fr
02 51 91 52 53
www.cosika.fr

GROUPE LUCAS



Il y a 70 ans, à Laval, une entreprise se créait avec une idée simple : embellir le cadre de vie. Aujourd'hui fort de 19 sociétés, 800 collaborateurs et d'un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros, le Groupe Lucas est un acteur incontournable du bâtiment dans le Grand Ouest. Mais derrière ces chiffres se cache avant tout une aventure humaine, celle d'une famille qui a su allier tradition et innovation, proximité et ambition, pour écrire l'une des plus belles success stories du secteur.

Bâtir l'avenir : une histoire inspirante



Tout commence en 1955, avec... la publication de bans. « Notre mariage a été le point de départ de toute l'aventure », raconte André Lucas. Lui, ancien ébéniste devenu vendeur dans un magasin de meubles, et son épouse Madeleine, institutrice, décident de se lancer à leur compte. En 1956, ils acquièrent un petit local dans la Grande Rue à Laval et ouvrent une droguerie. Madeleine tient la boutique, où elle vend des revêtements de sols (balatum, linoléum). André se lance alors comme artisan à plein temps et se forme auprès du fabricant Gerflex (devenu Gerflor) pour maîtriser un nouveau matériau : le sol souple. Une innovation qui marque le début d'une relation de confiance avec les fournisseurs et les clients, et qui pose les bases d'un savoir-faire unique.

Dans les années 1960, l'entreprise grandit. Les commandes affluent, les effectifs aussi, et l'activité s'étend à la pose de sols, puis à la peinture. L'objectif est clair : livrer des chantiers complets, avec une

finition irréprochable. « Portes rabotées, plinthes ajustées : le travail était fini, propre et efficace », précise André. Une exigence de qualité qui deviendra l'ADN du Groupe. L'entreprise devient Lucas SA en 1966, emploie 255 compagnons et répond désormais aux appels d'offres publics.

L'essor et la diversification : de l'artisanat au multi- activités

Les années 1960 et 1970 sont marquées par une croissance fulgurante. L'entreprise s'agrandit, déménage rue de la Paix à Laval, puis en zone industrielle rue Denis Papin. Des magasins ouvrent à Alençon (1963), Rennes (1966), Nantes (1971), Le Mans (1972), Angers (1975). Madeleine supervise les points de vente, André les chantiers. Chaque rôle est clairement défini, chaque responsabilité assumée.

Mais c'est dans les années 1970 que le Groupe Lucas prend un tournant décisif. Face à des faillites d'entreprises générales partenaires, André Lucas comprend qu'il faut élargir les activités pour éviter les ruptures de



**1956**

CRÉATION DE LA
DROGUERIE LUCAS PAR
ANDRÉ ET MADELEINE
LUCAS À LAVAL.

1963

OUVERTURE DU
MAGASIN D'ALENÇON
(REVÊTEMENTS DE SOLS,
CARRELAGE, CHAPE).

1966

L'ENTREPRISE DEVIENT
LUCAS SA ET EMPLOIE
255 COMPAGNONS.

1971

OUVERTURE D'AGENCES
À NANTES ET
COLOMBES.

1973

FUSION AVEC CHENU
POUR DEVENIR LUCAS-
CHENU (À ANGERS).
CRÉATION DE LUCAS
LE MANS.

1977

CRÉATION DE LA
SMEC (ÉLECTRICITÉ,
PLOMBERIE,
CHAUFFAGE) ET DE
LUCAS RÉHA (ISOLATION
THERMIQUE PAR
L'EXTÉRIEUR).

1983

BRUNO LUCAS
REJOINT L'ENTREPRISE
FAMILIALE.

1988

CRÉATION DE LA
HOLDING BAL (BRUNO
ET ANDRÉ LUCAS).



BUREAUX, PARKING PUBLIC ET LOGEMENT COLLECTIF - NANTES 44



chantiers. Progressivement, la maçonnerie, la menuiserie, la plomberie, l'électricité et l'isolation par l'extérieur viennent compléter les métiers historiques. « Il a fallu apprendre à déléguer, recruter des cadres et faire confiance », explique-t-il. Une étape clé qui transforme l'entreprise artisanale en un groupe multi-activités, organisé autour d'agences autonomes mais unies par des valeurs communes. En 1973, la fusion avec la société Chenu donne naissance à Lucas-Chenu. En 1977, la création de la SMEC (électricité, plomberie, chauffage) et de Lucas Reha (isolation thermique extérieure) marque l'entrée du Groupe dans de nouveaux domaines.

L'ère Bruno Lucas : décentralisation et ancrage territorial

En 1983, Bruno Lucas, fils d'André, rejoint l'entreprise familiale. Son arrivée coïncide

avec une période de transformation profonde. « Reprendre une entreprise fondée par son père impliquait à la fois de s'inscrire dans une continuité, mais aussi dans une rupture », explique-t-il. L'organisation est alors très centralisée : toutes les décisions émanent du siège lavallois. « Ce modèle correspondait à une époque, mais il ne répondait plus aux réalités du terrain », constate Bruno.

Le tournant majeur intervient dans les années 1990 avec la décentralisation et la filialisation des structures. Les agences deviennent des sociétés à part entière, responsables de leurs budgets, de leurs équipes et de leurs actions. « Les décisions étaient désormais au plus proche du terrain », résume Bruno Lucas, qui reprend le Groupe en 1992 et en devient alors président. Cette réorganisation donne naissance à un modèle unique : la proximité comme force. « Notre grande image de

marque, c'est la proximité avec nos clients. C'est le propre d'une PME », souligne-t-il.

Cette période est aussi celle de l'ancrage territorial. Avec 19 sites de production répartis dans le Grand Ouest, le Groupe Lucas se positionne comme un acteur régional et agile, capable de répondre rapidement aux besoins des clients tout en conservant une vision collective. « Pour bien accompagner les clients et les chantiers, il faut rester proche du terrain », insiste Bruno Lucas.

La confiance, pilier du Groupe

Au fil des décennies, une valeur s'impose comme le ciment du Groupe : la confiance. « Il faut partager la création de la richesse de l'entreprise, car elle appartient à l'ensemble des collaborateurs », affirme Bruno Lucas. Cette philosophie se traduit par un management fondé sur l'implication et la responsabilisation de chacun.

Les défis n'ont pas manqué. « Bien sûr, il y a eu des doutes ! », reconnaît Bruno avec franchise. Un dirigeant doit savoir absorber une grande part des difficultés et des préoccupations du quotidien. « Mais c'est grâce à une gestion solide et à une équipe soudée que le Groupe a su traverser les périodes difficiles.

La transmission à la troisième génération : un nouveau chapitre

Depuis 2019, la troisième génération – Dorothee, Sarah et Charles – a rejoint progressivement l'aventure familiale. Après 34 ans à la tête du Groupe, Bruno Lucas prépare la passation. « Cela fait 6 ans que cette démarche de transmission a été engagée. J'ai laissé le temps de la réflexion à chacun, car ils avaient des orientations professionnelles et familiales différentes », explique-t-il.

En 2026, le Groupe célèbre ses 70 ans et officialise la transmission à la G3. « Il y aura une continuité dans la fidélité envers nos clients, mais surtout dans la responsabilité et la confiance avec les équipes. Ça, ça restera notre ADN », déclare Bruno. La nouvelle génération incarne une vision moderne du Groupe, tournée vers l'innovation, la transition énergétique, l'attractivité des métiers et la croissance (développement territorial, création de nouvelles activités).



ANDRÉ LUCAS, BRUNO ET CLAUDINE LUCAS ET LA TROISIÈME GÉNÉRATION : DOROTHÉE, SARAH ET CHARLES LUCAS.

“ Il y aura une continuité dans la fidélité envers nos clients, mais surtout dans la responsabilité et la confiance avec les équipes. Ça, ça restera notre ADN. ”

Bruno Lucas

Le Groupe Lucas aujourd'hui : un acteur engagé pour l'avenir

Aujourd'hui, le Groupe Lucas est un groupe régional structuré, capable de porter des projets d'envergure tout en conservant l'agilité et l'ancrage local de ses sociétés. Avec 115 M€ de chiffre d'affaires, 800 collaborateurs et 2500 chantiers réalisés chaque année, il intervient dans quatre grands domaines : Peinture et sols (métiers historiques), Gros œuvre (construction, restructuration, réhabilitation), Enveloppe du bâtiment (isolation, façades, menuiseries extérieures), Génie électrique et climatique (électricité, plomberie, chauffage, solutions énergétiques).

Le Groupe mise aussi sur l'innovation avec le lancement de Lucas Immobilier (promotion immobilière) et le développement de l'activité photovoltaïque. Il renforce également son engagement en faveur de la formation avec la Lucas Académie et de la responsabilité sociétale avec la marque employeur #TousCompagnons.



1992

REPRISE DU GROUPE
PAR BRUNO LUCAS.

1992-93

FILIALISATION
DES AGENCES, QUI
DEVIENNENT DES
SOCIÉTÉS AUTONOMES.

1998

INTÉGRATION
DE LA SOCIÉTÉ GOUIN
DÉCORATION (ANGERS)
ET RICODEL
(LA BAULE) ; CRÉATION
DE LVR (MENUISERIES
EXTÉRIEURES).

2005

2023

INTÉGRATION DE
PLUSIEURS SOCIÉTÉS
(RINGEARD, GERNOGER,
SAPR, ALLEARD,
RETAILLEAU, ETC.).

2019

LA 3^E GÉNÉRATION
(DOROTHÉE, SARAH,
CHARLES) REJOINT
LE GROUPE.

2026

CÉLÉBRATION DES
70 ANS DU GROUPE.
TRANSMISSION
OFFICIELLE À
LA 3^E GÉNÉRATION.
CRÉATION DE LUCAS
CAEN ET LUCAS
IMMOBILIER.

● ● ●

Une « saga » qui continue de s'écrire

Le Groupe Lucas ne se contente pas de construire des bâtiments : il bâtit un héritage. Un héritage porté par des générations de compagnons, de dirigeants et de clients qui ont cru en une même vision : embellir le cadre de vie, avec exigence, proximité et innovation. Aujourd'hui, alors que la troisième génération prend les rênes, le Groupe regarde vers l'avenir avec la même audace et la même ambition.

« Pour bien construire, rénover, accompagner et servir, il faut rester proche du terrain », rappelait André Lucas. 70 ans plus tard, cette maxime résonne toujours. Et si l'histoire du Groupe Lucas est déjà riche, une chose est sûre : cette belle énergie familiale a su rester intacte à travers les générations. L'aventure continue. ●

ACADÉMIE, FER DE LANCE DU SAVOIR-FAIRE « MAISON »

La Lucas Académie est née d'une conviction : le savoir-faire se transmet. Dans un secteur confronté à des enjeux majeurs de recrutement et de transmission des compétences, le Groupe Lucas a fait le choix d'investir dans la formation. La Lucas Académie propose une offre structurée de formations internes et externes, pour accompagner la montée en compétences des collaborateurs et préparer les équipes aux évolutions du bâtiment de demain. Son objectif ? Pérenniser les savoir-faire qui font la richesse du Groupe, tout en attirant de nouveaux talents vers des métiers passionnants et porteurs de sens.



TOUR TIP - ANGERS



JARDINS DE PHAE - AVRIL 25



CHAUFFERIE BOIS - LASSAY LES CHATEAUX

VOS SURSTOCKS PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE

done.

Done vous aide à **valoriser vos surstocks** non alimentaires en organisant simplement et efficacement leur don aux associations. Une **solution clé en main** pour vous faire gagner du temps, offrir une seconde vie à vos produits et générer un impact positif.



3 IMPACTS. 1 GESTE.



ENVIRONNEMENTAL

Réduire le gaspillage, donner une seconde vie à vos produits et limiter votre empreinte carbone



SOCIÉTAL

Soutenir les associations sur le terrain et valoriser votre engagement RSE



ÉCONOMIQUE

Optimiser vos ressources, réduire vos coûts et générer de la valeur



PÉRIODE D'INVENTAIRE ET D'ÉCHÉANCE FISCALE : LE BON MOMENT POUR AGIR !

Le don vous permet de bénéficier d'une

RÉDUCTION D'IMPÔT DE
60% sur la valeur des
produits donnés



UNE QUESTION ? UN PROJET DE DON ? PARLONS-EN !

Simon Le Roux - simon.leroux@done.fr - 07 45 89 42 11



done.fr



Fais le choix
de l'action sur

laconstruction.fr



Tombé dans la marmite du sol souple



À la base, je ne suis pas manuel, raconte Sébastien Montagne. Je détestais bricoler avec mon père.

Mais ce qui m'a plu dans le métier de solier, c'était de changer de chantier. Le travail était à la fois physique et technique avec la réalisation des implantations et la mise en œuvre de matériaux très différents. » Et ce qui n'était qu'un job d'été (Sébastien travaillait en tant que saisonnier chez Aubonnet, sur les chantiers de dépose de sol) est devenu un métier passion. « Même en tant que saisonnier, nous avions de bons salaires avec les primes de déplacement et de repas. Et si je voulais gagner plus, je pouvais travailler plus. » Une aubaine pour un jeune lycéen de 16 ans ambitieux !

Embauché chez Aubonnet, Sébastien se forme au Technocentre Gerflor. « Ils m'ont proposé un contrat après mon bac d'assistant gestion car je ne trouvais pas de travail dans ce secteur. » Engagé aide poseur, la deuxième année, il est promu poseur et à 22 ans, pour sa troisième année

dans l'entreprise, il est déjà chef d'équipe, autonome et participe aux réunions de chantier pour son employeur.

Spécialiste du système douce

Puis il monte sa propre société de pose de sols souples avec une spécialité : le système douce. « A la fin, j'avais trois ouvriers et les chantiers étaient à quasi 90% de la pose de douce. » Une opportunité d'embauche chez Gerflor en 2009 et le voilà formateur et agent technique. Depuis 16 ans, il enseigne et forme avec le même enthousiasme et implication. Trois ans plus tard, il est nommé responsable pédagogique puis de la formation en alternance. « Dans mes missions, il y a le recrutement de jeunes qui veulent se former au métier et trouver des entreprises prêtes à les accueillir. C'est le plus difficile car solier n'est pas un métier connu mais nous avons su développer un bon réseau. »





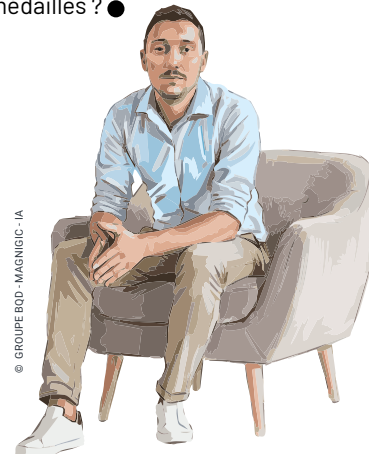
© GEFILOR

● ● ●

Coach de champions

Aujourd'hui responsable du Technocentre, il dispense toujours le titre de technicien solier à Tarare, enseigne un jour par mois au BTP CFA de St Etienne dans le cadre du CS solier, travaille avec des lycées et des CFA sur des journées de démonstration. « J'ai eu un parcours assez varié, insiste-t'il. Il n'y a pas de routine, on bouge constamment. Et même si le matériau est le même, il y a des nuances de densité, de sensibilité et la technique sera différente. » Un métier qui l'a conduit à Londres en 2012 sur le chantier des JO où il a posé les sols des terrains d'entraînement, au Maroc où il a fait de la formation...

Depuis 2016, Sébastien entraîne des soliers pour les concours d'Excellence. Un beau clin d'œil pour l'ex-coach des équipes de basket et de tennis de table de sa ville. Il a ainsi mené Jessy Dumas Bougain à la deuxième place aux finales européennes des WorldSkills (après la première place au national) et a vu Sophie Meunier, qu'il a également entraînée, obtenir le concours Un des Meilleurs ouvriers de France. En attendant d'autres médailles ? ●



© GROUPE BOD - MAGNIFIC - IA

BRÈVES



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : IMPORTANCE DES DONS EN NATURE

Les CFA sont exclus de la liste des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage en numéraire. En revanche, les entreprises peuvent les soutenir par des dons en nature sous forme d'équipements et de matériels nécessaires aux formations dispensées. Ces contributions sont essentielles pour maintenir la qualité des plateaux techniques, garantir des formations à jour des pratiques du terrain et assurer la pérennité des CFA. L'entreprise pourra s'exonérer en tout ou partie du versement du solde de la taxe d'apprentissage en déclarant ces dons en nature sur la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril l'année N+1.

Pour la taxe d'apprentissage 2027, les dons pris en compte seront ceux effectués entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Ils devront être déclarés sur la DSN d'avril 2027. ●

➤ **ACTIONS 3PF, L'ASSOCIATION DE PROMOTION MÉTIERS DE LA FILIÈRE FINITION, EST HABILITÉE À PERCEVOIR LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (LES 13%) AU TITRE DE LA LISTE NATIONALE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRE. PENSEZ-Y !**



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM

Irtop Plus : pour vos imperméabilités de façade, faites équipe avec un leader

Derrière la marque Sto se cachent plus de 60 ans d'expérience et de R&D.

Sto, leader mondial de l'ITE et pionnier de l'imperméabilité de façade

en France innove avec la gamme Irtop Plus, nouvelle formulation

et **1^{ère} gamme avec une résine 100 % biomasse, certifiée REDcert²®**.

Notre objectif est de vous offrir toujours plus pour vos chantiers d'imperméabilité de façade.

Tout simplement.

Partageons la passion de construire. **Bâtir en responsable.**

www.sto.fr



sto

Bâtir en responsable.



PENSEZ À VÉRIFIER VOTRE CODE APE/NAF

Au 1^{er} janvier 2027, la nomenclature des codes NAF 2025 change (entreprise ayant un APRM, 0 à 250 salariés) avec 9 nouvelles activités et 14 changements de périmètre. Pensez à consulter dès à présent votre code NAF. À compter du 1^{er} janvier, vous pourrez vérifier votre code NAFA en vous connectant sur annuaire-entreprises.data.gouv.fr puis en cliquant sur « Extrait RNE ». Si le code APRM qui vous a été attribué n'est pas le bon, il faudra faire une demande rectificative sur sirene.gouv.fr.

➤ Une communication plus large sera faite aux entreprises de finition sur les modalités à partir de janvier.

PARCOURS DE SENSIBILISATION « BIM & CONSTRUCTION NUMÉRIQUE »

Conçu pour donner un socle commun de compréhension de la construction numérique, ce parcours permet de se familiariser avec les fondamentaux et d'en comprendre les enjeux. Il aide à décrypter les appels d'offres BIM, à maîtriser le vocabulaire essentiel, à comprendre la logique d'une maquette numérique, à faciliter la collaboration entre acteurs et à identifier les premières actions à mettre en place pour évoluer progressivement dans ses pratiques.

Ce parcours propose trois modules progressifs, accessibles à tout moment (durée totale : 2h30) qui vous permettant d'explorer notamment :

- Les bases et les enjeux du BIM dans le secteur du bâtiment
 - Les notions clés et les premiers usages opérationnels
 - Le cadre juridique, normatif et les bonnes pratiques associées
 - Les impacts concrets et les perspectives de déploiement en entreprise
 - Les leviers de valorisation des compétences, dont les dispositifs de reconnaissance type qualification
- Chaque module combine apports théoriques, exemple concrets et activités de mise en situation.

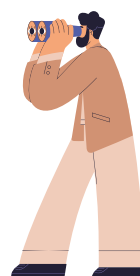
➤ À retrouver sur le site ffbatiment.fr



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Depuis le 1^{er} septembre, la réception des factures électroniques est obligatoire pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et l'émission des factures électroniques obligatoire pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Et à compter du 1^{er} septembre 2027, l'émission des factures électronique sera obligatoire pour les petites et moyennes entreprises (PME), y compris les très petites entreprises (TPE) et microentreprises.

➤ Retrouver toutes les informations sur cette obligation dans *Reflets&Nuances 207* - page 8.



Pickup Volume
REKUPO

7 500 TONNES



Grâce à l'action de tous,

REKUPO⁽¹⁾ & Pickup Volume⁽²⁾ totalisent plus de 7 500 T de déchets Peintures, Enduits, Colles collectés et valorisés en 2025.

Merci aux adhérents de l'UPMF-FFB pour leur contribution à ce geste de tri.

(1) Rekuo est le dispositif de collecte en magasin.

(2) Pickup Volume est le dispositif privatif de collecte directement dans les entreprises de la décoration et du sols.

MAÎTRISEZ LA POSE DE VOS PARQUETS

LES COLLES UZIN – FACILES À
UTILISER, DIFFICILES À ÉGALER

+TESTÉES

+MULTI-USAGES

+SÛRES



UZIN UTZ

SQUAT

Comment régler le problème



CLAUDE VAILLANT
AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN DROIT
IMMOBILIER

La loi dite « anti-squat » a été adoptée par le législateur
le 27 juillet 2023 et est entrée en vigueur le 29 juillet 2023.



Le squat d'un logement était déjà puni par le code pénal mais les parlementaires ont souhaité aller plus loin afin de garantir une protection plus effective des propriétaires d'un bien immobilier. Les objectifs de cette loi sont multiples :

- Mieux réprimer le squat,
- Sécuriser les rapports locatifs,
- Renforcer l'accompagnement des locataires en difficulté.

Les dispositions légales relatives au squat se trouvent essentiellement dans le code pénal et dans le code des procédures civiles d'exécution. Est qualifié de squatteur l'individu qui s'introduit dans un local « à l'aide de manœuvres, de menaces, de voies de fait ou de contraintes ». Il ne dispose donc pas d'un bail.

LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES

Lorsqu'un logement est occupé par des squatteurs, plusieurs procédures sont applicables. En premier lieu, il est possible d'avoir recours à la procédure dite « accélérée » en vertu de laquelle l'évacuation forcée des squatteurs peut être demandée (loi du 5 mars 2007 dite Loi « DALO »).

La loi du 27 juillet 2023 étend le champ d'application de la loi DALO puisque cette procédure ne concernait jusqu'alors que « le domicile d'autrui » et a désormais été étendue à « tout local à usage d'habitation ». Afin de faire application de cette procédure, il est nécessaire de :

- Déposer plainte pour violation de domicile ;
- Prouver que le logement est votre domicile/propriété. La loi nouvelle précise qu'en cas de difficulté à établir cette preuve, le représentant de l'État dans le département sollicite, dans un délai de soixante-douze heures, l'administration fiscale pour établir ce droit ;
- Faire constater par un commissaire de justice, par le maire ou par un officier de police justice que le logement est squatté.

Ensuite, il faut demander au représentant de l'État dans le département, de mettre en demeure les squatteurs de quitter le logement. Il doit rendre sa décision dans un délai de 48 heures, à partir de la réception de la demande. Si les squatteurs ne libèrent pas les lieux dans le délai prévu, le représentant de l'État dans le département doit faire évacuer le logement





sans délai par la force publique. En second lieu, le propriétaire peut également avoir recours au référé-expulsion qui permet de saisir le juge des contentieux de la protection en urgence. La décision du magistrat permettra de contraindre les squatteurs à quitter le logement, de les condamner au paiement d'une indemnité d'occupation des lieux mais surtout de recourir à la force publique pour expulser les squatteurs. Plusieurs conditions sont nécessaires afin d'avoir recours à cette procédure :

- Prouver l'occupation irrégulière de son logement par les squatteurs,
- Attester d'un titre de propriété,
- Recueillir l'identité des occupants du bien par tous moyens (étant précisé que l'identification d'un seul d'entre eux est suffisant).

Si les squatteurs ne quittent pas le logement dans le mois qui suit la signification du jugement, un commissaire de justice leur délivrera un commandement de quitter les lieux : les squatteurs devront alors quitter les lieux sans délai.

En cas de persistance dans le refus des squatteurs à quitter le logement, le représentant de l'État dans le département pourra demander le concours de la force publique pour les expulser du logement.

LES SANCTIONS

Il est important de noter que, dans le cas de squatteurs, la trêve hivernale ne s'applique pas. La loi du 27 juillet 2023 précise que le délai de deux mois entre le commandement et l'expulsion ainsi que le dispositif de « délais de grâce » que le juge peut accorder ne s'applique pas lorsque le magistrat constate « la mauvaise foi de la personne expulsée ou que les personnes dont l'expulsion a été ordonnée sont entrées dans les locaux à l'aide de manœuvres, de menaces, de voies de fait ou de contrainte ».

La nouvelle loi anti-squat 27 juillet 2023 durcit les sanctions en cas de squat d'un logement en portant les peines encourues à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende (contre un an de prison et 15 000 euros d'amende auparavant).

Pour sanctionner le squat, de nouvelles infractions ont été créées, notamment :

- le Délit « d'occupation frauduleuse d'un local à usage d'habitation ou à usage commercial, agricole ou professionnel » a été créé et est puni de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende (article 315-1 du code pénal),
- le Délit relatif aux locataires qui ont laissé des loyers impayés et sont restés dans le logement à l'issue d'un jugement d'expulsion devenu définitif. Ces locataires défaillants risquent d'être condamnés à 7 500 euros d'amende, sauf lors de la trêve hivernale. Sont également exonérés ceux bénéficiant d'une décision de sursis à expulsion ou d'un logement social (article 315-2 du code pénal),
- il a été créé également le Délit de propagande et la publicité en faveur de méthode incitant ou facilitant le squat (article 226-4-2-1 du code pénal).

Enfin, la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a été saisie le 17 février 2026 d'une proposition de loi visant à prévenir l'utilisation de contrats d'énergie pour légitimer des occupations illicites.

Cette loi entend sécuriser le processus de souscription des contrats d'énergie et lutter contre l'utilisation de faux justificatifs de domicile, en particulier lorsqu'ils servent à légitimer des occupations illicites de logements. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM

Sur le terrain de vos vies professionnelles, nous sommes là pour assurer vos locaux.



Incendie, vol, dégât des eaux...

L'assurance de vos locaux et de leur contenu (machines, mobiliers, matériels informatiques, stocks de marchandises...) est essentielle pour garantir la continuité de votre activité.



Chez SMABTP, assureur mutualiste, nous comprenons la réalité de vos vies professionnelles. Nos solutions sont créées et développées en dialogue avec vous et sur le terrain. **Rencontrons-nous près de chez vous.**

smabtp.fr



SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, RCS PARIS 775 684 764. 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

Réf. PB7001 - Septembre 2026 - Crédit photo : iStock - Conception-réalisation : Aire

SMA
BTP

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE



© EUROMAIR



© BESSIER

La mécanisation promet de nombreux avantages aux entreprises de peinture. Mais s'équiper suppose aussi des investissements, de la formation et d'autres contraintes. Entre rentabilité, prévention des risques et organisation, ce qu'il faut savoir pour bien réussir le passage à la machine.



MÉCANISATION Peser le pour et le contre avant de s'équiper



Dans toute entreprise, la mécanisation vise à optimiser la rentabilité, la qualité du rendu et le management des équipes. Les professionnels de la peinture ne font pas exception. D'autant plus sur un marché ultraconcurrentiel, où se doter de machines est un atout. Elles promettent des temps d'exécution plus courts, et ce, malgré la possible surconsommation de produits qu'elles peuvent induire.

Une image d'entreprise modernisée

En outre, elles modernisent l'image du secteur ou d'une entreprise, renforçant son attractivité notamment auprès des jeunes. « Il faut parvenir à attirer ce public dans une période où il est difficile de trouver du personnel qualifié. La mécanisation est une bonne manière d'y parvenir car elle confère une image plus moderne du métier de peintre, valorise l'opérateur et rend le travail plus intéressant que de simplement nettoyer un rouleau ou une brosse », résume Patrick Borel, fondateur d'Euromair, entreprise spécialisée dans la fabrication de matériel pour les professionnels du bâtiment.

Et sur le terrain ? Ces équipements réduisent les efforts physiques et, dans le même temps, améliorent la rapidité et la qualité des travaux. Par exemple, chariots et diables facilitent l'approvisionnement et limitent la manutention de charges lourdes, quand la ponceuse girafe, associée à un aspirateur, accélère la préparation des murs et plafonds tout en réduisant l'exposition aux poussières et les efforts à bout de bras. Pour l'application des enduits, les machines à projeter, à pompe à vis ou airless gros débit assurent une répartition rapide et homogène sur de grandes surfaces et limitent également le port de charges lourdes et le chargement



manuel au couteau. Enfin, les stations de pulvérisation de peinture, de type airless ou HVLP, autorisent des finitions régulières en continu avec moins d'efforts et sans trace de rouleau, tandis que les chariots porte-seau réduisent les déplacements et les postures contraignantes.

D'abord un investissement

Bien des avantages donc, qui ne doivent pas occulter quelques inconvénients à anticiper. Primo, ces machines représentent souvent un investissement de départ conséquent, auquel s'ajoute le coût des accessoires (flexibles, buses, lances, filtres), l'entretien, ainsi que la formation des professionnels. Pour aider les professionnels, l'UPMF a réalisé un tableau pour déterminer quand est atteint le seuil approximatif de rentabilité pour tel ou tel équipement. Ce tableau a été intégré à une fiche dédiée à la mécanisation dans l'entreprise de peinture, sur le même modèle que la fiche « La mécanisation dans l'entreprise de revêtement de sol souple ».

Par exemple, un chariot/diable coûtant entre 200 et 1 000 € est généralement rentabilisé dès le troisième chantier, quand une machine à projeter de l'enduit, dont





● ● ●

le prix oscille entre 6 000 et 12 000 €, sera rentabilisée à partir du dixième chantier de 500 m². Pour les ponceuses girafes avec aspirateur (entre 1 200 et 2 500 €), il faut compter cinq chantiers, et dès 1 500 m² par an de mise en œuvre pour les pulvérisateurs airless dont le prix s'établit entre 3 000 et 6 000 € en fonction des modèles. La règle d'or est que le choix de la machine et son dimensionnement doit s'adapter à l'activité et à la taille de l'entreprise.

« Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai rentabilisé un pulvérisateur airless en seulement deux chantiers de maison individuelle », illustre Jérémie Poupart, responsable technique chez Beissier, spécialiste des enduits manuels et airless. D'autant qu'avec la mécanisation, les petits artisans peuvent désormais réaliser des chantiers qu'ils n'étaient pas en mesure de mener auparavant. « Sur un lot de trois maisons pour un bailleur et avec des délais très courts, avec la mécanisation, aussi bien en ponçage qu'en peinture, ils peuvent y répondre. »

Pour aider les professionnels à arrêter leur choix, certains fournisseurs proposent des services à la location, afin de tester leur matériel avant d'investir. Il est aussi conseillé de se rapprocher, de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) et de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) pour voir s'il est possible de bénéficier d'aides pour l'achat de matériel réduisant la pénibilité.

Des risques qui évoluent

Car c'est un autre point vanté pour défendre l'avènement des machines : la réduction de la pénibilité. « Au niveau des compagnons, le premier avantage va être la facilité d'application et donc la réduction des troubles musculosquelettiques. Avec dix ans de peinture derrière moi, entre peindre un plafond à l'airless ou au rouleau, je sens la différence en fin de journée ! » explique Jérémie Poupart (lire R&N201, pg 44, l'article sur l'étude réalisée avec l'OPPBTP sur les dispositifs d'assistance physique).

Mais si la mécanisation réduit certains risques, elle en génère aussi de nouveaux – par exemple, plus de bruit et de brouillard de peinture. D'où la nécessité de s'équiper en conséquence : protection auditive et respiratoire, lunettes, combinaison, chaussures de sécurité avec semelles antiperforation et embouts renforcés, gants de manutention... Les EPI à revêtir varieront en fonction des appareils utilisés. Pour la pulvérisation de peinture et le ponçage par exemple, le masque à cartouche est de rigueur, au même titre que les combinaisons et lunettes pour se prémunir des projections.

Du matériel qui s'entretient

Autre point de vigilance : l'utilisation de ces équipements exige une organisation adaptée. Leur poids et leur encombrement peuvent imposer des moyens de transport spécifiques (fourgons, rampes), tandis que la protection des zones de passage et le masquage des surfaces demandent un temps de préparation à ne pas sous-estimer. « Nous allons passer un peu plus de temps à protéger le chantier, mais la rapidité d'exécution induite par la mécanisation permet de le rattraper », assure Jérémie Poupart.

Le chantier doit également disposer d'une alimentation électrique fiable et

● ● ●

ITE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE LOGEMENTS COLLECTIFS

DES SYSTÈMES POUR TOUS VOS PROJETS* :

- REVITHERM EP -PSE
- REVITHERM EP LM -Laine minérale
- REVITHERM EP RESOL -Mousse résolique
- REVITHERM EP BOIS -Fibre de bois



LE SAVOIR FAIRE DES FINITIONS SEIGNEURIE

* Sous réserve de respect des réglementations en vigueur notamment, de l'arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation et l'arrêté du 30 décembre 2011 concernant la construction des immeubles, ainsi que des DTA des systèmes en vigueur.

Retrouvez les systèmes ITE Seigneurie dans les magasins Le comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE®
L'EXPERTISE PEINTURE & ITE POUR VOS PROJETS

● ● ●

suffisamment puissante. À cela s'ajoutent les contraintes liées au nettoyage systématique du matériel, aux éventuelles reprises de peinture et à la formation préalable des professionnels à ces nouveaux équipements. « Utiliser une machine implique un minimum de formation. Si le compagnon néglige l'entretien et n'utilise pas correctement son matériel, ce dernier peut tomber en panne très rapidement », met en garde Patrick Borel. À ce titre, Euromair propose une formation à la mise en route pour les machines (à partir de 3 000-4 000 €), directement sur chantier avec un animateur technique pendant trois ou quatre heures. Des formations plus poussées sont aussi organisées avec des ambassadeurs de la marque. Pour les machines d'entrée de gamme (environ 1 000 €), l'accompagnement s'effectue via des vidéos explicatives plutôt que sur site, rentabilité oblige.

Quant à l'entretien, « pour un usage régulier, il faut passer la machine en SAV au moins une fois par an, notamment pour changer les pièces d'usure avant que celles-ci ne cassent », conseille Jérémie Poupart. Il en va de la responsabilité du chef d'entreprise et de ses salariés. ●

DE L'IMPORTANCE D'UN BON SAV

Le choix d'un équipement doit aussi prendre en considération la qualité du service après-vente, sa proximité et la disponibilité des pièces d'usure. « En tant que responsable technique, quand on me demande quelle machine choisir, je réponds toujours que chacun a ses préférences. Mais je conseille systématiquement de regarder la situation géographique : quel fabricant est le mieux desservi, où se trouvent les points de SAV, en combien de temps les pièces sont disponibles », énonce Jérémie Poupart. Dans le cas d'Euromair par exemple, l'entreprise est basée dans les Bouches-du-Rhône et à Antony (Hauts-de-Seine), couvrant ainsi l'ensemble de la France, découpée en deux grandes zones. L'entreprise travaille avec un réseau de distributeurs, dont certains assurent eux-mêmes un SAV, quand d'autres renvoient les appareils à Euromair.

BRÈVES



RÉVISION DU NF DTU 26.2 DE NOUVELLES EXIGENCES POUR LES CHAPES ET DALLES À BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES

Le domaine d'application du NF DTU 26.2 « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques » a été modifié. Il exclut notamment les cuisines collectives qui doivent désormais être réalisées avec une chape rapide sous avis technique plus adaptée à leurs contraintes d'usage. En revanche, le texte intègre maintenant la réalisation des formes de pente en terrasse extérieure avec un revêtement carrelé, assurant une mise en cohérence avec les règles professionnelles pour les terrasses extérieures collées. De nouvelles dispositions de mise en œuvre sont retenues, parmi lesquelles figure l'instauration d'un délai maximal de recouvrement de huit semaines. Cette prescription vise à éviter que les chapes traditionnelles restent exposées trop longtemps, ce qui pourrait altérer par exemple leur état de surface. Le nouveau texte fixe également des épaisseurs maximales : 10 cm pour les chapes ou dalles à épaisseur constante, et 15 cm au point le plus haut pour les chapes ou dalles destinées à la réalisation de formes de pente. Ces évolutions sont en phase avec les contraintes de mise en œuvre et contribuent à la durabilité des ouvrages. ●

+ LE NF DTU « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques » a été publié en juillet 2026.



PARUTION DU NF DTU 59.4

Le nouveau NF DTU 59.4, « Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux » a été publié en juillet. Ce NF DTU fait l'objet d'une refonte complète dans le cadre d'une révision. ●

+ Retrouvez les changements applicables dans R&N 208 page 43.

Maestria
PEINTURES & SYSTÈMES

CUIROXANE

La performance d'un revêtement pour des façades durables

REVÊTEMENT SEMI-ÉPAIS
CLASSE D3-I1

MAT PROFOND
et RETOUCHES
INVISIBLES

HAUTE RÉSISTANCE
EXTÉRIEURE



NOS AGENCES
EN FRANCE

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification



SIÈGE, LABOIRATOIRE, USINE
ZI du PIC, 1 rue Denis PAPIN 09100 PAMIER
Tel : 05 61 67 97 40 · www.maestria.fr

Fabriqué
en France



POSE FLOTTANTE DES PARQUETS CONTRECOLLÉS ET REVÊTEMENTS DE SOL STRATIFIÉ

Ce que prévoient les NF DTU 51.11 et 51.12

Après le NF DTU 51.11 consacré aux parquets contrecollés flottants, le NF DTU 51.12, paru en juillet 2026, encadre à son tour la pose flottante des revêtements de sols stratifiés. Supports, humidité, planéité, travaux préparatoires, pose et réception : tour d'horizon des prescriptions, largement communes à ces deux NF DTU... mais pas toutes.



LE NF DTU 51.11, relatif aux parquets contrecollés flottants de mai 2024, a désormais un texte complémentaire : le NF DTU 51.12, daté de juillet 2026, dédié aux revêtements de sols stratifiés flottants, qui jusqu'ici ne disposaient pas de DTU. Si la pose de revêtements de sol flottants, qu'il s'agisse de parquets contrecollés ou de revêtements de sols stratifiés, est similaire sur bien des aspects, elle diverge sur quelques points. Les

deux NF DTU couvrent la mise en œuvre des travaux d'exécution d'ouvrages posés flottants, sur support avec interposition d'une sous-couche désolidarisée de la lame, et s'appliquent aussi bien au neuf qu'à la rénovation, dans les locaux à usage domestique résidentiel comme public ou commercial. Certaines conditions doivent être remplies avant la pose. Les produits approvisionnés doivent être placés à l'abri et mis en dépôt dans des locaux clos, couverts, hors d'eau, hors d'air, sécurisés, propres, secs et ventilés, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés en saison froide, et à l'abri des remontées

d'humidité. Sauf indication contraire du fournisseur, les lames doivent rester colisées afin d'éviter leur déformation lors de la période de stabilisation.

Acceptation des supports

Quels sont les supports aptes à recevoir ces produits, et sous quelles conditions ? Supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, chapes ou dalles rapportées adhérentes, désolidarisées ou flottantes, planchers béton, planchers collaborants... la liste est longue. Il existe en outre des exigences générales, valables pour l'ensemble de ces supports. Ainsi : « le support doit être plan, propre, sain. Il ne doit pas y avoir en surface de pulvérulence. Au moment de la pose, le support doit être exempt de gravillons et de toute autre aspérité de nature à altérer la sous-couche. » Autre point : l'horizontalité du support doit être cohérent avec l'ouvrage attendu et le niveau de référence, appelé trait de niveau, qui correspond au niveau du sol fini plus 1,00 m. Côté humidité, pour les supports à base de liants hydrauliques, les valeurs, mesurées à la bombe au carburé, ne doivent pas dépasser 4,5 % pour les parquets contrecollés flottants, avec des prélèvements issus d'un prélèvement à au moins 4 cm de profondeur (3 % pour un prélèvement à 2 cm) et pour les stratifiés flottant 4 % avec des prélèvements issus d'un prélèvement à au moins 4 cm de profondeur enfin 0,5 % pour les sulfates de calcium, avec un prélèvement d'une profondeur égale à l'épaisseur de la chape. L'humidité du support est maintenue par la ventilation des locaux, complétée si besoin par des déshumidificateurs, notamment dans les bâtiments étanches.

Risque de remontées d'humidité

Les supports à risque (dallages, plancher sur vide sanitaire non ventilé, chapes adhérentes sur terre-plein, planchers collaborants, planchers sur locaux très humides,) exposent le revêtement flottant parquet ou stratifié à des remontées d'humidité même si les taux d'acceptation du support (cités précédemment) sont respectés.

Pour les supports neufs à risque, l'entreprise doit vérifier que les DPM prévoient une chape ou une dalle désolidarisée, posée sur un film polyéthylène d'au moins 200 µm (barrière anticapillaire), avec un recouvrement des lés de 20 cm minimum, solidarisés par une bande autocollante d'au moins 5 cm de large (ou une solution alternative sous avis

technique applicable sur le support). Pour les supports anciens, les DPM doivent préciser s'il y a présence ou non d'un ancien système anti-remontée d'humidité, ou s'il est prévu une solution de protection. Sur supports à base de liants hydrauliques ou minéraux (carrelages), ou en présence d'un plancher chauffant, un film pare-vapeur avec $sd \geq 75$ m doit être installé. Les propriétés de ce pare-vapeur peuvent être assurées par la sous-couche elle-même (par exemple, multicouche) ou par une couche distincte.

Avant la pose, d'autres conditions doivent être réunies : séchage suffisant du gros œuvre, des enduits et des raccords (humidité des maçonneries ≤ 5 %) ; travaux de carrelage et revêtements durs terminés ; vitrages posés et locaux à l'abri des intempéries ; étanchéité des installations sanitaires et de chauffage vérifiée ; température des locaux ≥ 15 °C, maintenue avec ventilation ; peinture et nettoyage terminés, sauf plinthes ; VMC fonctionnant en permanence ; première mise en chauffe effectuée pour les sols chauffants.

Travaux préparatoires

Une fois les supports acceptés, place aux travaux préparatoires. Pour atteindre les exigences de planéité et de niveau avec d'autres revêtements, il faudra utiliser un enduit de ragréage, de lissage ou de dressage. Ces exigences de planéité, identiques pour les deux DTU, sont de 5 mm sous une règle de 2 m et de 1 mm sous un réglet de 0,20 m. « Lorsque cette exigence est respectée, un ouvrage d'interposition n'est pas nécessaire », est-il précisé. « Lorsqu'un enduit est utilisé, le primaire associé doit être mis en œuvre sur l'ensemble de la surface. Avant la mise en œuvre de la sous-couche, un dépoussiérage par aspiration est indispensable. »

En réhabilitation, une étude de reconnaissance du sol, pièce par pièce, est nécessaire pour vérifier la planéité, définir les zones à conserver, déposer ou ragréer, et repérer affaissements, cloques, boursoufflures et joints de dilatation. Le sol devra ensuite être dépoussiéré, lessivé, puis rincé. À noter qu'il existe des prescriptions supplémentaires, notamment pour les carrelages, les parquets collés, les revêtements de sol résilients en dalles ou en lames, les parquets cloués, etc.

En complément de la sous-couche limitant les échanges d'humidité, les documents prévoient l'utilisation éventuelle d'autres sous-couches, de désolidarisation ou acoustiques, suivant nécessité. ● ● ●





Pose à l'anglaise

Sauf indication contraire des DPM, les lames sont mises en œuvre à l'anglaise, à coupe perdue. « Les lames usinées pour créer des motifs (bâton rompu, point de Hongrie...) ou les dalles contrecollées sont mises en œuvre suivant la disposition précisée au descriptif du DPM. »

Sans précision dans les pièces du marché, la longueur des lames et les travées de bâtons rompus (et de point de Hongrie) sont perpendiculaires à la façade éclairée, les dalles à motifs sont posées parallèlement à un mur. De nombreux cas particuliers existent selon les dimensions de l'ouvrage : pour les parquets contrecollés flottants, l'orientation peut être libre dès lors qu'aucune dimension n'excède 8 m.

En parquet contrecollé comme en stratifié, les éléments ne doivent pas être en contact avec les parois verticales ni tout obstacle fixe (pied d'hubriserie, tuyaux, maçonneries, plinthes...). « Le jeu de dilatation doit avoir une largeur de 0,15 % (0,10 % pour les stratifiés) de la plus grande dimension de la pièce à couvrir, quels que soient les obstacles rencontrés, avec un minimum de 8 mm. »

Le sol est mis en œuvre en continuité au droit des joints de fractionnement du support, et doit être interrompu de part et d'autre des joints de dilatation du bâtiment. Sur parquet contrecollé et stratifié flottant, les jeux visibles sont recouverts sans empêcher les mouvements du parquet.

Les lames et dalles s'assemblent par collage en rainure et languette, par verrouillage ou, pour les revêtements stratifiés flottants, par clipsage rabattable. En pose à l'anglaise, les joints en bout doivent, sauf exception, être décalés d'une rangée à l'autre d'au moins deux fois la largeur de la lame pour les parquets, et de 300 mm pour les stratifiés.

Conditions de réception

Une fois le sol posé, l'entreprise devra informer le maître d'ouvrage des conditions de température et d'hygrométrie à maintenir jusqu'à la réception, pour éviter tout désordre. Suivant nécessité, l'entreprise devra protéger le sol par une protection résistante aux chocs et respirante : les films imperméables type polyéthylène sont à proscrire.

« L'aspect final du parquet posé doit être homogène. Il est évalué à une hauteur d'environ 1,65 m et à une distance de 2 m, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieur à 45°) », précise le texte. Bien sûr, à réception, le revêtement devra être livré propre, sans traces de colle ni déchets de pose. ●

LA RÈGLE D'OR POUR LES SOLS CHAUFFANTS

L'entreprise doit s'assurer qu'après séchage naturel du support, une mise en température a été maintenue pendant au moins trois semaines avant la pose. Le chauffage devra avoir été interrompu 48 heures avant l'application de l'enduit de préparation, et il faudra attendre une semaine avant la remise en route, une fois la pose du revêtement effectuée. ●



Profils pour parquets, sols stratifiés et en LVT



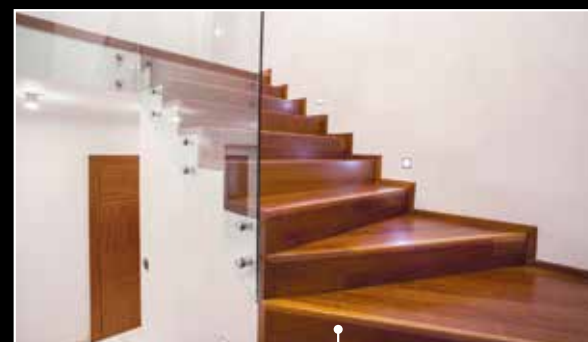
Profils de jonction pour sol de même niveau



Profils pour sol de niveaux différents



Profils périphériques



Profils pour nez de marches

Profilpas Digital System



Pour adapter parfaitement le profil ou la plinthe choisie au sol, Profilpas vous offre la possibilité de choisir parmi plus de 400 décors standard Alcom® Plus : une vaste sélection de décors bois, pierre ou béton est disponible dans notre base de données pour satisfaire tout besoin. Consultez simplement notre nuancier PDS pour connaître le décor le mieux adapté à votre désir de combinaison.



ETICS sur support bois, les détails font la différence

Appliquer un ETICS sur une construction ou une façade à ossature bois permet d'associer les performances d'une paroi bois à un complexe enduit sur isolant avec diverses finitions : peinture organique ou minérale, plaquettes de terre cuite.... La technique demande cependant une attention particulière à la conception et à la mise en œuvre.



© STO



Poser un système d'ITE en enduit sur isolant (ETICS) sur une façade à ossature bois ne bouleverse pas les gestes du façadier-iteiste. C'est une bonne nouvelle. Mais, car il y a un mais, la tentation serait d'aborder la paroi bois comme une maçonnerie. Si les principes de mise en œuvre sont effectivement proches, le comportement du complexe change la donne. « Il n'y a pas un support que l'assureur privilégie plutôt qu'un autre. Mais il faut reconnaître que le bois est plus sensible », rappelle Stéphane Orsetti, responsable prévention construction Socabat GIE, direction des règlements. Et cette sensibilité tient principalement à deux problématiques : le feu et, surtout lorsque l'on parle de mise en œuvre et de désordres, l'humidité.

Premier réflexe : accepter réellement le support avant de commencer. L'entreprise de façade intervient sur un ouvrage qui dépend de nombreux autres lots et une anomalie située ailleurs peut directement affecter son travail. Évacuation des eaux en toiture, couvertines, appuis de fenêtre, balcons ou menuiseries doivent donc être rigoureusement inspectés avant d'engager les travaux. « Quand l'entreprise constate qu'il y a des erreurs provenant d'autres corps d'état, elle doit les signaler. Elle ne doit pas accepter de mettre en place son ouvrage si les modes constructifs peuvent être sinistrants », insiste Stéphane Orsetti. Les infiltrations observées concernent notamment les baies, les acrotères et les parties basses de façade.

Cette acceptation doit aussi porter sur la planéité, la constitution du panneau support, la position des montants qui recevront le système d'ITE et l'état d'humidité du bois. Les documents techniques prévoient d'ailleurs un véritable « bon de reconnaissance du support » avant la mise en œuvre du système.

L'eau ne doit pas entrer

Sur une façade maçonnée, une infiltration peut déjà provoquer des désordres importants. Sur bois, elle peut toucher directement le panneau support, l'isolant de la paroi ou la structure. Le risque est renforcé par la configuration même de l'ETICS : contrairement à un bardage rapporté, il n'existe pas par définition de lame d'air ventilée derrière l'enduit.

Ainsi, si l'eau pénètre dans le système, les pathologies pourront toucher l'isolant mais aussi la structure bois. La continuité de la protection doit donc être particulièrement soignée au niveau des baies, raccordements entre panneaux, parties hautes et pieds de façade. « Lorsque l'eau passe derrière l'ITE et atteint le bois, les dégradations peuvent se propager sans qu'on les voie. C'est aussi cela le problème : l'ITE peut masquer le sinistre », souligne Stéphane Orsetti.

Ainsi les bavettes doivent assurer un rejet d'eau efficace, les couvertines être correctement dimensionnées et les calfeutrements de menuiseries continus. En pied de façade, descendre l'ETICS trop près du sol augmente les risques de rejaillissement et d'humidification. Selon le mode constructif, les dispositions avec caniveau et caillebotis ou drainage au sol permettent notamment de tenir l'eau à distance du complexe.

Le risque commence parfois bien avant la pose. Bois, panneaux et isolants peuvent prendre l'humidité pendant leur stockage ou une fois posés sur une façade encore ouverte. « On voit des isolants stockés dehors, parfois à même le sol et sans protection. Ils s'humidifient. Et on voit aussi des isolants correctement stockés mais laissés ensuite exposés sur la façade. Cette protection sur chantier est primordiale », constate Stéphane Orsetti.

Le contrôle ne doit donc pas se limiter à un examen visuel. L'humidité de l'ossature et du voile de stabilité peut être suivie pendant le chantier et contrôlée avant fermeture. Lorsque les valeurs sortent des plages prévues, la paroi ne doit pas être recouverte tant que les conditions ne sont pas revenues à la normale. Ce point est particulièrement important avec des isolants sensibles à l'humidité. Les recouvrir derrière les différentes couches de la façade peut transformer un incident de chantier en pathologie durable.

Autre différence majeure avec un support traditionnel : une façade à ossature bois est constituée de panneaux susceptibles de mouvements les uns par rapport aux autres et par rapport à la structure primaire (descentes de charges en poids propre, charges d'exploitation) notamment en fonction de l'humidité du bois. L'enduit ne peut pas effacer cette réalité constructive. Donc, posé sur FOB, le système sous enduit



© STO



UN GUIDE POUR CONCEVOIR LES ETICS SUR SUPPORT BOIS

Publié en janvier 2025, le Guide d'aide à la conception d'ETICS sur construction ou façade à ossature bois – Version Héritage est issu des travaux conduits par la Solideo avec le CSTB et les acteurs de la filière bois (Codifab). Destiné à capitaliser les retours d'expérience, il traite notamment de la conception des COB et FOB, de l'étanchéité, des déformations, des points singuliers, des matériaux, de la mise en œuvre et du suivi de l'humidité en phase chantier. Il apporte également des éléments pour faciliter l'obtention d'une ATEx ou d'un Avis Technique, sans se substituer aux textes réglementaires et aux référentiels des systèmes. ●

● ● ●

doit être fractionné au droit de certains joints horizontaux et verticaux des panneaux bois. Il ne peut pas davantage ponter un changement de support entre, par exemple, une façade bois et une dalle ou un élément béton.

Cette disposition doit être anticipée dès les études, car elle conditionne aussi le dessin de la façade. Le calepinage des panneaux bois, les joints du système d'enduit, les baies et les différents accidents de façade gagnent donc à être coordonnés avant le chantier.

Les angles demandent la même vigilance : sur une FOB, l'ETICS ne doit pas être rendu continu pour que les mouvements différentiel entre panneaux puisse se produire.

Repérer les montants avant de fixer

La fixation mécanique constitue un autre point. Les fixations de l'isolant doivent se reprendre dans les montants de l'ossature bois. Leur implantation ne peut donc pas être décidée uniquement à partir du plan de chevillage habituel d'un ETICS sur maçonnerie.

La résistance au vent dépend à la fois de l'isolant, de son épaisseur, de la densité de fixation et de l'entraxe des montants. Dans certaines zones fortement exposées au vent, le nombre de fixations nécessaire peut même conduire à réduire cet entraxe. D'où l'importance d'échanger en amont avec le charpentier et de disposer d'un plan précis des montants avant intervention.

Là encore, l'interface entre métiers est essentielle. Une décision prise lors de la conception de la construction bois peut conditionner directement la possibilité pour le façadier-itéiste de respecter le domaine d'emploi de son système.

L'ETICS n'assure ni l'étanchéité à l'air ni la maîtrise des transferts de vapeur d'eau de la façade. Ces fonctions relèvent des autres composants de la paroi, notamment du pare-vapeur et de sa continuité côté



© SOLARES FAÇADES

intérieur. Pour le façadier itéiste, cela signifie que son ouvrage ne peut pas être isolé du fonctionnement global de la façade. Une mauvaise continuité du pare-vapeur, une ventilation insuffisante du bâtiment ou une composition de paroi mal dimensionnée peuvent favoriser l'accumulation d'humidité dans le bois. « Il faut avoir une vigilance assumée sur le support bois. Il est parfaitement utilisable avec une ITE sous enduit, mais cette vigilance doit commencer à la conception », résume Stéphane Orsetti. Étude hygrothermique, dimensionnement de la structure, étanchéité, ventilation et drainage doivent donc avoir été traités en amont.

Le chantier, une affaire de coordination

Sur le terrain, le geste d'application de l'enduit n'est pas nécessairement le point le plus complexe. L'enjeu réside davantage dans tout ce qui l'entoure : état du support, position des montants, humidité, traitement des interfaces, mouvement des panneaux et coordination avec les autres entreprises. Les façadiers et itéistes doivent être sensibilisés à ces supports », estime Stéphane Orsetti.

Formation des équipes, assistance du tenant du système et autocontrôles prennent ici tout leur sens. Les contrôles portent notamment sur les conditions climatiques d'application, la préparation des enduits, les épaisseurs, les temps de séchage et l'exécution des points singuliers.

L'ETICS sur ossature bois n'exige donc pas de réinventer le métier. Il demande surtout au façadier itéiste de regarder ce qui se passe derrière et autour de son système avant de le refermer. Enfin, comme le rappelle Stéphane Orsetti : « Un système d'ITE, en particulier sur un support bois, doit relever d'un Avis Technique, d'une ATEx ou d'une ETE adossée à un DTA pour entrer dans le domaine de la technique courante du point de vue assurantiel. » ●

TROIS QUESTIONS

VALÉRIE DELONCLE « LE POINT CENTRAL, C'EST L'HUMIDITÉ »



GÉRANTE DE SOLARES FAÇADES, VALÉRIE DELONCLE VOIT SE DÉVELOPPER LES ETICS SUR OSSATURE BOIS, NOTAMMENT DANS LES OPÉRATIONS DE SURÉLEVATION ET D'EXTENSION.

LES ETICS SUR OSSATURE BOIS REPRÉSENTENT-ILS UN NOUVEAU MARCHÉ POUR VOTRE ENTREPRISE ?

C'est encore relativement récent, mais nous rencontrons davantage ce type de configuration, notamment avec le développement des constructions à ossature bois pour les surélévations ou les extensions. Dans une réhabilitation, l'ETICS présente aussi l'intérêt de pouvoir traiter l'ensemble de la façade, la partie existante comme la nouvelle partie en ossature bois, et d'obtenir une unité de finition.

La première règle est de travailler avec un système disposant d'un Avis Technique pour le support bois et d'en respecter les prescriptions. C'est essentiel techniquement, mais aussi pour l'assurabilité de l'ouvrage. Sur les opérations que nous avons réalisées, nous avons principalement mis en œuvre des systèmes avec laine de roche, notamment pour répondre aux exigences liées à la sécurité incendie. Avec la fibre de bois, la répartition des travaux peut être différente : il arrive que le constructeur bois pose lui-même l'isolant et que nous intervenions ensuite pour le sous-enduit armé et la finition.

QU'EST-CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT PAR RAPPORT À UN ETICS SUR MAÇONNERIE ?

Nous n'avons pas transformé notre mode opératoire. Les étapes et les contrôles qualité restent globalement les mêmes. Nous avons toutefois organisé des formations avec nos fournisseurs pour rappeler les spécificités du support bois et les points singuliers. Le point capital, c'est l'humidité. Il faut protéger le bois, contrôler son humidité avant de le recouvrir et éviter d'enfermer de l'eau dans la paroi. Nous sommes particulièrement vigilants sur les pieds de façade, les appuis de fenêtres et les retours de tableaux. L'autre point important concerne les fixations : elles doivent être adaptées au support, au système et à la zone de vent.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À UN FAÇADIER QUI ABORDE SON PREMIER CHANTIER SUR OSSATURE BOIS ?

Un façadier expérimenté en ITE possède déjà l'essentiel du savoir-faire. Il faut surtout connaître les particularités du support. Pour les gens qui sont formés, qui savent faire de l'isolation depuis des années comme nous, oui, c'est plus facile. Il faut bien réceptionner le support, respecter l'Avis Technique, protéger le bois pendant le chantier et contrôler son humidité avant de refermer la façade. Une formation au démarrage est utile pour revoir les détails avec le fournisseur et sensibiliser les équipes. Au final, ce sont surtout l'humidité et les fixations qui demandent une vigilance supplémentaire. ●



© STO

ENTRETIEN, VIGILANCE RENFORCÉE

Sur un support bois (FOB, MOB, COB), l'entretien d'un ETICS ne change pas fondamentalement de nature, mais le niveau de vigilance et la rapidité d'intervention sont renforcés.

L'objectif est d'éviter qu'une fissure, une dégradation de finition ou un défaut au droit d'un point singulier ne laisse pénétrer l'eau dans la paroi. Appuis de fenêtres, bavettes, couvertines, joints et interfaces doivent donc être surveillés régulièrement. L'entretien concerne ainsi autant l'enduit que les ouvrages qui assurent sa protection contre l'eau. Le nettoyage des salissures, algues ou mousses doit respecter les prescriptions du système, telles que définies dans l'ATEx ou l'Avis Technique. ●

+ Retrouvez sur l'application de l'UPMF-FFB, la fiche d'entretien des ETICS.





L'ESSENTIEL DU MÉTIER

UN GUIDE POUR LES APPLICATEURS DE SOLS EN RÉSINE

Le SFMR met à disposition un guide pratique destiné aux applicateurs de sols en résine. Un document pédagogique qui reprend les fondamentaux du métier, les bonnes pratiques de mise en œuvre et les principales règles à connaître pour réaliser des ouvrages de qualité. Illustré et accessible, ce guide s'adresse aussi bien aux applicateurs souhaitant consolider leurs connaissances qu'aux nouveaux professionnels désireux d'acquérir les bons réflexes dès leurs premiers chantiers. Il constitue également un outil utile pour sensibiliser les équipes aux exigences techniques et aux bonnes pratiques du métier. ●

+ À télécharger en mode connecté sur le site de la FFB ou le demander à sa fédération départementale.



UN NOUVEAU GUIDE

« ÉVALUATION DU RISQUE PLOMB AVANT TRAVAUX » PUBLIÉ PAR L'OPPBTP

Le guide «Évaluation du risque plomb avant travaux» est destiné aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du bâtiment, il détaille les obligations réglementaires, les méthodes de repérage et les bonnes pratiques pour identifier et anticiper tout risque d'exposition au plomb avant de lancer des travaux. ●

+ À télécharger sur le site de l'OPPBTP dans la rubrique ressources documentaires.



GESTION DES DÉCHETS

CONTENANT DU PLOMB

La FFB a publié un dossier des bonnes pratiques d'identification et d'évacuation des déchets plombés dans les filières de traitement adaptées, afin d'aider les entreprises à sécuriser leurs chantiers, à préserver la santé des intervenants et à être en conformité avec la réglementation en vigueur. Ce dossier rappelle les différents types de déchets contenant du plomb, notamment le plomb sous forme de peinture et le choix de la filière de traitement (décapage ou non de la peinture, nature du matériau et le résultat d'une éventuelle analyse). ●

+ À télécharger en mode connecté sur le site de la FFB



Modénature en pierre du CCI de Toulouse, nettoyée sans abrasion avec le **SOLUROC** de la gamme **EDIFICA**

1986-2026 : 40 ANNÉES AVEC VOUS !

DÉCAPAGE - DÉPOLLUTION - NETTOYAGE - TRAITEMENT - PROTECTION

Peinture et mécanisation

PULVÉRISATEURS SANS AIR EUROSPRAY



RAPIDITÉ : avec une pompe, le travail du peintre en bâtiment est **5 fois plus rapide** qu'une application de la peinture au rouleau. Il est ainsi possible de peindre de grandes surfaces en un laps de temps réduit.



TRAVAIL DE QUALITÉ : ces nouveaux types de matériels **améliorent la qualité du travail** et offrent de **meilleures finitions**.



PÉNIBILITÉ MOINDRE : par le **confort d'utilisation** qu'elle apporte. Les tâches sont ainsi moins longues et offrent aux ouvriers la possibilité de diversifier leurs travaux.



GAIN DE PRODUCTIVITÉ : engendré par l'ensemble de ces avantages. La mécanisation demande un certain investissement, mais celui-ci est **rentable** puisque la main d'œuvre représente 70 à 85 % des coûts des travaux de peinture.



TECHNIQUE

QUESTIONS



PEINTURE – SUPPORT BÉTON

Sur un chantier, je dois réaliser une finition A en peinture sur un support béton. Quelles sont les tolérances que doit respecter le support ?

Avant une peinture en finition A, les supports béton doivent :

- respecter une planéité locale sous le réglet de 20 cm de 2 mm et de 5 mm sous la règle de 2 m pour la planéité générale ;
- ne pas présenter de produit de démoulage ou de cure ni de sur-épaisseur au niveau des joints de prédalle ;
- indiquer une humidité inférieure à 5 % en masse ;
- avoir des cabochons rebouchés ;
- observer un niveau de bullage et de texture respectant les tolérances E(2,2,2). ●



➤ Vous pouvez retrouver l'ensemble des tolérances à respecter pour les supports béton et plaque de plâtre dans notre fiche « Acceptation des supports béton et plaques de plâtre ».



PEINTURE RÉFLECTIVE – DÉCLARATION PRÉALABLE

Mon client souhaite appliquer une peinture réfléchissante sur sa toiture. Est-il nécessaire ou non de déposer une déclaration préalable lorsque l'application de ce revêtement entraîne un changement de couleur de la toiture ?

Sur l'autorisation d'urbanisme à obtenir avant application d'un revêtement réfléchissant en toiture, l'article R.421-17 du Code de l'urbanisme précise que sont soumis à déclaration préalable « Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant [...] ». Pour votre cas, l'application d'un revêtement réfléchissant sur la toiture existante est susceptible de modifier la couleur (passage d'une teinte foncée à teinte claire), la texture ou l'aspect visuel (brillant, mat...) de la couverture initialement existante.

En conséquence, l'application d'un revêtement réfléchissant en toiture doit faire l'objet d'une déclaration préalable dans la mesure où les travaux sont susceptibles de modifier l'aspect extérieur du bâtiment existant.

À noter que dans certains secteurs, sites ou bâtiments protégés au titre des monuments historiques, un permis de construire assorti d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) peut être requis. ●

MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
INGÉNIEURE
MATÉRIAUX
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEUR MATÉRIAUX



SOL SOUPLE – MARCHES D'ESCALIER

Je dois intervenir dans un commerce pour la pose de revêtements de sol souples sur des marches d'escalier en béton. Quelles sont les textes ou normes à respecter ?

La réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) est fixée par l'arrêté du 20 avril 2017 pour le neuf et l'arrêté du 8 décembre 2014 pour l'existant ainsi que la norme NF P 98-351 d'août 2021 sur les cheminements, l'insertion des personnes handicapées et l'éveil de vigilance.

Ces textes précisent que :

- en haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol permet l'éveil de la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. Cette distance peut être réduite à un giron de la première marche de l'escalier lorsque les dimensions ou la configuration de celui-ci ne permettent pas une installation efficace du dispositif à 0,50 m ;
- la première et la dernière marche sont pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 0,10 m, visuellement contrastée par rapport à la marche sur au moins 0,10 m de hauteur ;
- les nez de marches doivent être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal, être non glissants et ne pas présenter de débord excédant une dizaine de millimètres par rapport à la contremarche.

Dans le cas de bureaux, c'est l'arrêté du 27 juin 1994 (consolidé le 17/12/2015) relatif aux dispositions destinées à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées qui s'applique. La révision, qui sera publiée prochainement, prévoit les mêmes dispositions que celles en ERP listées ci-dessus. ●



BÉTONS DÉCORATIFS – ASSURANCE

Je dois réaliser sur un chantier des bétons décoratifs. Quelles sont les règles de l'art applicables ? Que dois-je faire pour être couvert pour ces travaux ?

Il n'existe aucune règle de l'art pour la mise en œuvre d'enduit décoratif en béton. Ces travaux sont en technique non courante du point de vue de votre assureur. Si vous n'avez pas fait de démarche particulière auprès de celui-ci, vous n'êtes pas couvert en cas de désordre.

Nous vous conseillons :

- de déclarer à votre assureur cette activité pour obtenir une assurance en technique non courante ;
- de détailler dans vos conditions d'intervention, les tolérances de l'ouvrage fini et les conditions d'observation en fin de chantier. Vous pouvez vous inspirer de ce qui est inscrit dans le NF DTU 59.1 pour les peintures.

Attention, si vous utilisez des enduits béton avec une fonction d'étanchéité à l'eau dans des zones humides avec ruissellements, comme des douches, il faut absolument le déclarer et justifier la mise en œuvre à votre assureur, car votre responsabilité est engagée pendant 10 ans (garantie décennale). ●



REVÊTEMENTS MURAUX – NOUVEAU NF DTU 59.4 – TOLÉRANCES ENTRE LÉS

Je dois mettre en œuvre des revêtements muraux et je m'interroge sur les tolérances de joints à respecter entre les lés. Je crois qu'un nouveau document de mise en œuvre est paru.

De quel document s'agit-il ? Précise-t-il des tolérances de pose sur ces joints entre lés ?

Effectivement, la mise à jour du NF DTU 59.4 est parue en juillet 2026, il traite de la mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux. Cette norme remplace l'ancienne qui datait de 1998 et qui avait bien besoin d'être rafraîchie.

Concernant la tolérance des joints entre lés, trois cas de figures peuvent se présenter suivant l'état de finition recherché : A, B ou C. Respectivement pour un état de finition A, B ou C, la tolérance de pose admissible au niveau des joints, entre lés, ne doit pas excéder 1 mm, 1,5 mm et 2 mm en recouvrement et écartement pour les revêtements muraux non vinyliques ou lessivables. Pour une finition A, il n'est pas admis de recouvrement et d'irrégularité de découpe et d'arasement.

À noter, quel que soit le niveau de finition recherché, le liseré clair au niveau des joints est toléré dans le cas de revêtements de teinte soutenue. Sans prescription d'état de finition dans les pièces du marché, c'est la finition B que l'entreprise devra mettre en œuvre. ●

+ Plus d'informations sur ce nouveau NF DTU



ITE – DÉPART ETICS

Je dois réaliser une isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant en laine de roche.

À quelle hauteur du sol dois-je fixer le rail de départ ?

D'après le CPT 3035-V4 de 2026, le profilé de départ doit être fixé au minimum à 15 cm au-dessus du sol dans le cas d'un sol fini sans pente ou sur terrain végétal. En revanche, si le sol est fini avec une pente vers l'extérieur ou avec des dalles sur plots permettant l'évacuation de l'eau stagnante, le profilé de départ peut être fixé à 10 mm du sol. Dans ce cas, la mise en œuvre d'une plinthe en carreau céramique ou similaire est obligatoire en bas du complexe d'ITE en laine de roche. ●



allura® decibel

Le confort sans compromis

- Des lames et des dalles à destination des locaux U2s, U3 et U4
- Une efficacité acoustique 19 dB
- Disponible en **Allura decibel b+** (version avec un profil environnemental amélioré)

Pour plus d'informations :



forbo
FLOORING SYSTEMS

créons un environnement meilleur

Interruption minimale, Performance maximale



Pose rapide sans fermeture

Pose sans colle sur carrelage,
résine, béton...



Ultra-résistant

Usage U4P4S



Sécurité et confort optimisés

Absorption des chocs et
réduction du bruit

NOUVEAU
Système
d'emboîtement
breveté
neoConnect™



Découvrir
la solution



GTI® neoConnect

La solution de rénovation
pour les zones à fort trafic

Gerflor®